



Gaétan Boucher déménage à Montréal... ou Longueuil.

# Gaétan Boucher s'en va dans la métropole

page C-1



## Pêcher la truite dans la Saint-Charles

En mai aura lieu le "Festival de pêche en ville", à Québec, et on pourra alors pêcher la truite dans la rivière Saint-Charles.

page C-3

# Recevoir 1,100 pee wee: tout un travail!

page C-4



Le Soleil, Jacques Deschênes  
A 13 ans, en 1974, Wayne Gretzky participait au tournoi pee wee.

**CARRIERES et PROFESSIONS**  
...pour offrir ou trouver de l'emploi.  
647-3266 LE SOLEIL

# LE SOLEIL

**guy rouleau**  
opticien d'ordonnances

85e année, no 40

44 pages 4 cahiers

QUÉBEC, JEUDI 12 FÉVRIER 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.60

• • • Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 45¢ Québec 25¢

jeudi



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

## Excentricités carnavalesques

Guyline Larocque, 19 ans, personnifiant "Eve" faisait partie du superspectacle présenté, hier, à la place du Manège, dans le cadre du premier concours de coiffure et de maquillage excentriques du Carnaval de Québec.

page A-10

## Les fédéralistes n'ont rien promis

Ceux qui ont invité les Québécois à voter NON au référendum n'ont jamais promis le renouvellement du fédéralisme, a soutenu, hier, le député Claude Forget.

page B-1

## Colère froide?

WASHINGTON (AFP) — Une Américaine a été arrêtée et inculpée pour avoir versé de la graisse chaude sur son époux endormi. Un porte-parole de la police de Washington a indiqué que Warren Leake, 54 ans, s'était endormi sur la table de la cuisine après avoir mis un plat dans le four. Quand son épouse Geraldine est entrée dans la pièce, il était toujours profondément endormi et une épaisse fumée se dégageait du four. Furieuse, elle s'est emparée d'une poêle se trouvant sur le gaz et en a versé le contenu — de la graisse chaude — sur son époux. Elle a été inculpée pour coups et blessures avec une arme dangereuse.

## sommaire

Annonces classées	D-4 à D-14
Arts et spectacles	B-2 à B-4
Bandes dessinées	D-12
Bridge	D-14
Carrières et professions	C-8
Décès	D-15
Economie-finances	B-5 à B-7
Editorial	A-6
Feuilleton	B-4
Horoscope	D-13
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-10
Où aller à Québec	B-4
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-12
Sport	C-1 à C-8
Télévision	B-3

## météo

Ensoleillé et froid, demain. Minimum, la nuit prochaine, de -28 à -31. Maximum, demain, de pres de -17.

détails, page D-4

# A Baie-Saint-Paul, Beauré et Laval Personnes évacuées, maisons inondées et chalets emportés

par Michel TRUCHON

Le printemps n'est pas encore là que déjà les inondations commencent à faire de lourds dégâts dans la région de Québec. Quatre cas d'importance étaient signalés ce matin par le ministère de l'Environnement qui a dépêché des équipes pour patrouiller la région.

C'est à Baie-Saint-Paul et à Beauré que la situation était la plus critique alors qu'au premier endroit 150 personnes ont dû être évacuées, tôt ce matin, et qu'au second une vingtaine de maisons ont été inondées.

Selon M. James Dunnigan, de l'Environnement, les autorités municipales de Baie-Saint-Paul ont décidé d'évacuer un groupe de maisons en bordure de la rivière du Gouffre sur la rue Saint-Jean-Baptiste, près du pont, en plein cœur de la ville.

L'évacuation s'est faite vers 10h ce matin et des équipes d'urgence du gouvernement étaient sur les lieux. Les dégâts aux maisons sont d'importance.

La rivière Sainte-Anne est sortie

de son lit à la hauteur de l'avenue Royale à Beauré, envahissant une vingtaine de maisons dans le quartier chic de cette ville.

C'est à la suite d'un embâcle qui s'est formé vers 3h30 la nuit dernière au pont de chemin de fer en bordure du fleuve que l'eau a dépassé son niveau habituel pour recouvrir une portion de route longue de plus de 1,000 pieds.

La glace, sur la rivière Sainte-Anne, avait été vérifiée hier et son épaisseur moyenne était de 24 pouces, ce qui laissait présager qu'elle tiendrait le coup malgré le doux temps. Mais la pluie qui a tombé une partie de la journée a gonflé les ruisseaux et la pression a été trop forte. La glace a lâché à la hauteur des Sept Chutes, à Saint-Ferréol et les glaçons charriés par le courant ont formé embâcle huit milles plus bas.

De dire le maire de Beauré, M. Lucien Gauthier, cette inondation est l'une des plus graves que sa ville ait connue depuis plusieurs années. Dans plusieurs maisons inondées, l'eau déborde des caves et dépasse le

plancher du rez-de-chaussée. Déjà on peut estimer les dégâts à plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Ce matin, l'embâcle tenait toujours mais, selon le maire Gauthier, l'eau avait commencé à baisser lentement. Le froid que l'on prévoit pour les prochaines heures n'est pas le bienvenu car on redoute que les dégâts aux maisons ne soient encore plus grands.

## Chalets emportés

Plus près de Québec c'est dans le secteur de l'île Enchanteresse à Sainte-Brigitte-de-Laval, que l'inondation a fait le plus de dégâts.

La rivière Montmorency, bloquée par un bouchon à la hauteur des Trois sauts, aurait emporté plusieurs petits chalets, en aurait renversé plusieurs autres et envahi les sous-sols de plusieurs maisons habitées à l'année.

Là encore les spécialistes du ministère québécois de l'Environnement devaient aller ins-

pecter les lieux cet après-midi pour décider de ce qui doit être fait au cours des prochaines heures.

L'autre inondation d'importance signalée par Environnement-Québec touche la région d'Armagh, sur la ri-

vers sud, où la rivière des Pointes est sortie de son lit, causant des dégâts considérables.

Autres photos, page A-2



Le Soleil, Clément Thibault

Une vingtaine de maisons ont subi de lourds dégâts par l'eau sur l'avenue Royale, à Beauré, où la rivière Sainte-Anne a débordé.

# Une plainte portée au nom d'un fœtus jugée recevable

WASHINGTON (AFP) — Une plainte déposée contre un hôpital de Washington au nom d'un fœtus mort à neuf mois vient d'être jugée recevable par un juge du District de Columbia.

Les avocats du plaignant, mort dans l'utérus de sa mère à la suite d'une infection subite, réclament \$200,000 en dommages et intérêts aux médecins

de l'hôpital pour faute professionnelle. Ils estiment que si l'infection avait pu être décelée suffisamment tôt, l'enfant aurait pu être mis au monde et arguent d'une loi selon laquelle les représentants d'une personne décédée peuvent poursuivre en dommages et intérêts les responsables d'une erreur médicale.

Le juge Leonard Braman a rejeté les arguments des médecins selon lesquels un fœtus ne peut intenter une action en justice parce qu'il n'est pas une personne. Il a cependant reconnu que c'était à sa connaissance la première fois qu'un fœtus était autorisé à déposer une plainte.

# Pendant le Carnaval Les nids à feu peuvent se louer

par Michel TRUCHON

Les "tolérances" de la loi provinciale de l'hôtellerie permettent à n'importe quel propriétaire, même ceux d'établissements fermés à la suite d'infractions aux règlements de sécurité et de salubrité, de louer des chambres pendant le Carnaval.

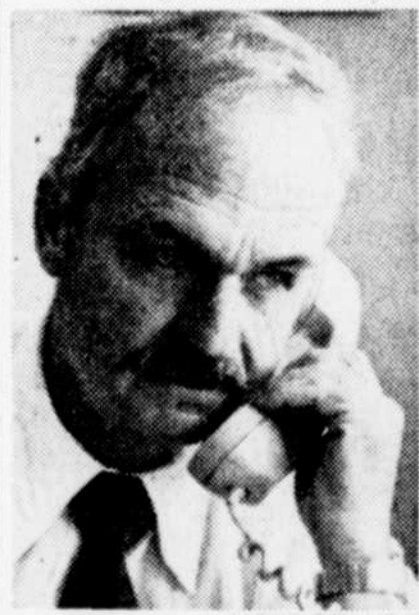
Cette situation signifie donc théoriquement qu'un propriétaire de "nid à feu" qui déciderait d'héberger des carnavaliers (souvent obligés de ne pas se montrer trop difficiles) est en droit de le faire.

La tolérance de cette loi provinciale en ce qui regarde l'hôtellerie, loi par ailleurs fort sévère en temps normal, remonte au début des années 1970 alors que le gouvernement avait été forcé d'assouplir ses règlements devant l'affluence de touristes à Québec lors des grandes fins de semaine de Carnaval.

La loi prévoit que, lorsque se présentent des "événements d'importance" et que tous les établissements enregistrés sont remplis à pleine capacité, les citoyens peuvent, sans permis spécial, louer des chambres aux visiteurs dans des maisons privées ou autres. Cette mesure ne vise pas uniquement le Carnaval de Québec. Elle est applicable à l'échelle provinciale que cela soit pour le Carnaval-souvenir de Chicoutimi, pour la traversée du lac Saint-Jean ou autre festival.

## Très vigilants

Cette "tolérance" ne veut ce-



Le Soleil, Gilles Lafond

M. Thomas F. Dinan, chef de la prévention au Service de protection contre l'incendie de la ville de Québec.

pendant pas dire que les organismes chargés de voir au respect des lois de l'hôtellerie et de la sécurité ferment les yeux en période de Carnaval et permettent des choses qui ne seraient pas acceptées en temps normal.

Les inspecteurs du service de l'hôtellerie, d'une part, ont fait leur tournée comme à l'accoutumée et ont continué à inscrire des établissements sur leur "liste noire". C'est ainsi que, cette année, deux maisons de chambres, l'une à Québec et l'autre à Sainte-Foy, ont été jugées inaptes à héberger les visiteurs, ne serait-ce qu'un soir.

Le nom de ces endroits a été transmis aux responsables du comité de logement du Carnaval de Québec qui ont reçu instruction de ne pas leur envoyer de clients.

Généralement, de souligner M. Gabriel Roy, du service de l'hôtellerie du gouvernement du Québec, le comité de logement suit ces recommandations à la lettre.

Mais, ajoute M. Roy, rien n'empêche les propriétaires de maisons "interdites" d'installer une affiche à la porte offrant un gîte aux carnavaliers et rien, encore moins, ne peut interdire aux éventuels clients de s'installer à ces endroits, même s'il peut y avoir danger.

Le service de l'hôtellerie se montre plus vigilant pendant le Carnaval et des équipes spéciales sont disponibles pour répondre à toute plainte qui serait faite au comité de logement ou aux bureaux de tourisme.

Exception faite de la tolérance en ce qui regarde les permis pour les maisons de chambres, la loi de l'hôtellerie continue de s'appliquer à la lettre, même si c'est Carnaval. Ce qui signifie qu'un hôtel ou une maison de chambres n'a pas le droit d'exiger plus que le prix affiché et que les restaurateurs n'ont pas le droit de gonfler les prix indiqués au menu.

## Exemple tragique

Pour illustrer le cas où le propriétaire d'une maison de chambres fermée pour cause d'insalubrité a profité de la tolérance pour rouvrir pendant le Carnaval, M. Roy cite l'exemple du Manoir de Bruges, l'an dernier, où quatre touristes ont perdu la vie dans un incendie.

Ce même cas a été cité en exemple par le responsable du service des permis à la ville de Québec, M. Clovis Auclair. Selon lui, aucun permis n'est nécessaire pour louer des chambres, pendant (Suite à la page A2, 3e col.)

# Lutte à finir des cégeps contre la réforme Laurin

(PC) — Les associations d'étudiants et les syndicats d'enseignants de niveau collégial ont répété hier leur opposition au projet de règlement des études collégiales que le ministère de l'Éducation s'apprête à faire adopter par décret ministériel.

Au cours de conférences de presse tenues simultanément à Québec et à Montréal, les représentants de la Fédération nationale des Enseignants du Québec (CSN), de la Fédération des Enseignants du Québec (CEQ) et des associations d'étudiants des cégeps ont averti le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, qu'ils ne sauraient accepter la réforme telle que présentée l'été dernier.

"Nous n'accepterons pas une formule qui a pour effet d'imposer aux enseignants et aux étudiants des contrôles dans les salles de cours", a déclaré à Québec M. Yvon Poirier, représentant de la FNEQ.

Il a signifié l'intention des enseignants et des étudiants de mener une action concertée pour empêcher l'adoption de cette réforme dans le cas où le ministre de l'Éducation maintiendrait sa position.

Actuellement, le régime pé-

dagogique de niveau collégial (description des règles touchant l'admission, les programmes et la certification) est décidé par le ministère de l'Éducation mais au plan légal, les cégeps ne sont pas obligés de s'y conformer.

Le projet gouvernemental, en plus des amendements qu'il propose au régime pédagogique, veut réglementer le contrôle de ce régime. Les enseignants et étudiants y voient un mouvement de centralisation du ministère de l'Éducation qui risque de leur faire perdre l'autonomie acquise au cours des années.

Depuis 13 ans, observe-t-on, les colléges fonctionnent avec un régime qui est assez souple pour laisser vivante la créativité des intervenants et assez encadrant pour s'assurer que tous les colléges s'acquittent convenablement de leur tâche.

On dénonce également les modifications proposées par le ministère de l'Éducation au régime pédagogique, modifications qui tendent, selon les enseignants et les étudiants, à imposer à l'enseignement collégial les besoins immédiats des entreprises.



Le Soleil, Gilles Lafond

Ce spectacle de désolation dans le cadre des réjouissances du Carnaval de Québec fait voir l'inondation qui a envahi la rue Sainte-Thérèse, à la suite de plusieurs heures de pluie, hier. Fort heureusement les monuments de

place de la ville n'ont pratiquement pas été affectés.



Le Soleil, Clément Thibault

Une autre rue de Beauport inondée.

# Congrès du PC: enquête sur les délégués

OTTAWA (d'après UPC et PC) — Tandis que le chef du Parti

## La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours se sont effrités au début d'une séance peu achalandée, ce jeudi matin, à la Bourse de Montréal.

Dome Petroleum a perdu 1/4 à \$82 1/2, Gulf a fléchi de 1/4 à \$25 3/4 et Nova Alberta New a reculé de 1/8 à \$13 1/4, tandis que Husky Oil, Dominion Textile et BP Canada demeuraient stables à \$18, \$18 1/4 et \$44 1/2 respectivement.

## Cinq francs pour un dollar

PARIS (AFP) — Pour la première fois depuis quatre ans, le dollar a franchi jeudi à Paris le cap des 5 francs en cotant en fin de séance sur le marché des changes, 5,015 FF contre 4,957 FF mercredi.

Le raffermissement des taux d'intérêt de l'euro-dollar et les faiblesses du mark sont à l'origine de cette flambée de la devise américaine, estimaient les cambistes parisiens.

D'autre part, certains déclaraient que les milieux financiers anticipaient les réactions des marchés financiers au discours que le président Reagan tiendra le 18 février.

conservateur, M. Joe Clark, annonçait, hier, la mise sur pied d'un véritable conseil de guerre permanent en vue des prochaines élections, le président du parti, M. Robert Coates, faisait part qu'une enquête serait faite pour s'assurer que tous les délégués lors du congrès de février, auront été élus par les associations de circonscriptions.

Cette enquête a été provoquée par des rumeurs à l'effet que près d'un tiers des délégués du Québec au congrès du 27 février au 1er mars, ne résideraient pas dans les circonscriptions qu'ils représentent.

Des informations font aussi état que des délégués du Québec favorisant Joe Clark, avaient été parachutés dans des secteurs faibles et qu'ils assisteraient au congrès devant tenir un vote sur le leadership de M. Clark.

Le directeur national du parti, M. Paul Curley a déclaré que ces informations étaient exagérées.

Selon lui, il y a "cinq ou six" des 75 circonscriptions québécoises qui n'ont pas d'association et qui ne rencontrent pas les statuts du parti.

Selon les règlements du parti, les délégués ne sont pas tenus de résider dans la circonscription qu'ils représentent mais plusieurs associations le demandent.

Par ailleurs, La London Free Press révèle, dans sa livraison d'aujourd'hui, que des chèques de "remboursement", valant des milliers de dollars, sont présentement expédiés aux candidats conservateurs du Québec qui ont perdu leur dépôt lors des deux dernières campagnes électorales fédérales. Deux candidats défaits, l'un de Québec et l'autre de Montréal, auraient reçu respectivement \$11, et \$8,000.

## Les nids à... (Suite de la première page)

le Carnaval. Et ce même si des procédures ont été entreprises contre des établissements qui ne répondent pas aux normes.

Le service des permis a ses propres enquêteurs et reçoit de plus les plaintes formulées par les enquêteurs du service de prévention des pompiers de Québec.

Le responsable de ce dernier service, le chef Thomas F. Dinan, espère que la tragédie du Manoir de Bruges, qu'il voudrait bien effacer de sa mémoire, ne se reproduira pas cette année... ni jamais d'ailleurs.

### Ronde d'inspections

Les inspecteurs de la prévention au service de protection contre l'incendie ont d'ailleurs entrepris ces derniers temps une ronde intensive d'inspections surtout axée sur les maisons de cham-

bres de la haute ville et du Vieux-Québec en particulier.

Les hommes du chef Dinan en profitent pour mettre en garde les propriétaires de ces petites auberges, les incitant à redoubler de prudence et à prendre toutes les mesures préventives qui s'imposent.

Même si les détecteurs de fumée ne seront obligatoires qu'à compter du 1er juillet prochain, le chef du service de prévention est d'avis que cette mesure commencée déjà à porter fruits et que le nombre d'incendies importants pourra diminuer parce qu'ils seront décelés à leur début.

Revenant à l'exemple du Manoir de Bruges où quatre touristes sont morts lors du dernier Carnaval, le chef Dinan affirme qu'il n'y aurait peut-être pas eu de victime s'il y avait eu des détecteurs de fumée dans cette maison.



Le Soleil, Roland Marcoux

Les employés municipaux ont dû utiliser du sel.

**LOTO-SELECT**  
6-8-9-8  
**LA QUOTIDIENNE**  
1-1-7  
(tirage de mercredi)  
Informations: 643-8990

**LE SOLEIL**  
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30  
Samedi: 9h00 à 13h00  
RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394  
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

# grande réduction après INVENTAIRE

de notre boutique

« la lingère »

serviettes **Cannon**.

**épargnez jusqu'à 40%**

Serviettes très absorbantes, à carreaux ou unies.

	rég.	spécial
de bain	10.	5.99
à main	7.	3.99
débarbouillette	3.50	2.49

**épargnez jusqu'à 50%**

Serviettes luxueuses de **Cannon** en ratine bouclette ou ratine velours.

	rég. jusqu'à	spécial
de bain	20.	9.99
à main	13.	6.99
débarbouillette	5.50	2.49

# réduction jusqu'à 50% VENTE DE BIJOUX

- colliers en perles de riz
- colliers de grenat
- boucles d'oreilles et bagues de diamant
- chaînes
- bracelets
- boucles d'oreilles et bagues en or

la maison **SIMONS**

la maison **SIMONS**  
place de l'hôtel de ville place sainte foy

## Un député aurait abusé sexuellement de ses employées

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate Svend Robinson a refusé, hier, de nommer aux Communes le député qu'il avait accusé la veille de tourmenter sexuellement ses employées.

La demande lui en avait été faite par le député libéral Maurice Dionne, qui trouvait que M. Robinson nuisait à la réputation de tous les députés en n'identifiant pas celui dont il parlait.



Le député néo-démocrate Svend Robinson.

M. Robinson a expliqué que le nom du député en question était sans importance, puisque le point qu'il voulait soulever était que le personnel des députés ne pouvait se plaindre à aucun endroit.

La présidente des Communes, Mme Jeanne Sauvé, a par ailleurs décrété hors d'ordre une question que M. Robinson a adressée au premier ministre Trudeau.

### Une loi

M. Robinson voulait savoir si le gouvernement avait l'intention de faire bientôt adopter une loi, comme il l'avait promis, pour permettre aux employés des Communes d'avoir une convention collective de travail.

Une telle loi, selon lui, est nécessaire pour protéger les 3,000 employés des Communes, qui peuvent être congédiés de façon arbitraire ou être harcelés sexuellement.

Mme Sauvé a déjà déclaré au comité parlementaire des comptes publics qu'elle n'était pas responsable des employés de députés.



Philip Bruce Cline, qui a été inculpé d'homicide, était un solitaire qui menait une vie très calme.

## Incendie à Vegas

LAS VEGAS (d'après AP, AFP et UPI) — Un chasseur de l'hôtel Hilton de Las Vegas a été arrêté et inculpé d'homicide hier soir, en rapport avec l'incendie qui a ravagé cet établissement hôtelier, dans la nuit de mardi à mercredi.

Huit personnes ont péri et 189 autres ont été blessées dans ce feu qui a occasionné des pertes de \$10 millions.

L'arrestation de Philip Bruce Cline, âgé de 23 ans, s'est produite après plusieurs interrogatoires. Selon la police, la première déclaration de Cline ne correspondait pas à celle qu'il a fournie ultérieurement.

Le gouverneur de l'Etat du Nevada, M. Bob List, a déclaré, sous les applaudissements des rescapés, que les lois en cette matière étaient très sévères dans cette région. Elles prévoient la peine capitale pour les incendiaires dont les actes se soldent par mort d'hommes.

Un informateur proche des milieux policiers a révélé que l'incendiaire aurait commis son délit pour une simple raison de jouissance.

Selon les premières constatations, Cline travaillait à l'hôtel au moment de l'incendie. C'est même lui qui a donné le signal d'alarme.

Quatre foyers se sont déclarés en des points différents de l'hôtel en deux temps, dont un au poste d'incendie. Un foyer s'est déclaré près des ascenseurs du huitième étage, un autre au second, un troisième au troisième étage et un quatrième au poste d'incendie, au neuvième étage.

# Régime de carrière Les professionnels partent en guerre contre Gendron

par Jean-Charles GRENIER

La guerre est ouverte entre le ministre de la Fonction publique québécois François Gendron et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, comptant 9,000 membres, à la suite de la remise en cause du régime de carrière des syndiqués. Ceci en dépit d'une lettre d'intention du ministre qui était venue clore les négociations du printemps dernier, à la veille du référendum.

Devant l'attitude du ministre qui, selon les porte-parole syndicaux, a renié sa signature, les forces ouvrières ont mis en oeuvre un plan d'action qui s'est traduit par le dépôt, la semaine dernière, de centaines de griefs collectifs à la suite de réunions tenues durant les heures de travail. Viendra s'ajouter la semaine prochaine une campagne publicitaire dans les médias. Puis, si aucun déblocage ne survient, les 250 délégués du syndicat se réuniront afin de lancer des "moyens de pression plus lourds", selon l'expression même du président des professionnels, M. Roger Lecourt.

Ce dernier a apporté, hier, au cours d'une conférence de presse tenue à Québec, ces précisions sur les moyens d'intervention du syndicat qui s'estime lésé. Et si des élections générales surviennent entre-temps au Québec, le président du syndicat n'écartera pas le recours à un moyen de pression qui s'était avéré rentable lors des dernières négociations à la veille du référendum.

A ce moment, les membres du syndicat des professionnels avaient suivi à la trace les députés et, surtout, les ministres du gouvernement québécois dans chacune de leurs interventions publiques, attirant ainsi par leur manifestation l'attention des citoyens québécois.

### Entente

Hier, le président Roger Lecourt

s'est livré à une véritable dénonciation du ministre Gendron. A son avis, le ministre ne respecte pas ses engagements. Et cela à un tel point que la campagne de sensibilisation entreprise par le syndicat affiche comme leitmotiv, sous la reproduction de la signature du ministre François Gendron, le slogan suivant: "Que vaut cette signature?"

En effet, a soutenu le président Lecourt, le déblocage lors des dernières négociations est survenu au printemps dernier après l'intervention du premier ministre et la venue en dernière ronde du négociateur patronal, Me Lucien Bouchard.

Le ministre François Gendron signait alors une lettre d'intention dans laquelle il s'engageait à modifier la réglementation de la loi de la fonction publique de façon à l'ajuster à la convention collective intervenue entre le syndicat des professionnels et le gouvernement du Québec.

Le contrat de travail a été signé le 8 octobre dernier. Le 12 septembre, le ministre Gendron proposait des modifications à la loi de la fonction publique. Le lendemain, le syndicat faisait part de sa satisfaction et le confirmait par écrit le 25 septembre.

Toutefois, le 17 novembre, le ministre proposait d'autres modifications que le syndicat estime se rapprocher davantage du système de postes que du plan de carrières en vigueur depuis 15 ans et pour lequel le syndicat avait livré bataille au cours des dernières négociations.

### Plan de carrières

Ces dernières modifications viennent à l'encontre de l'entente signée selon le syndicat. De plus, elles introduisent un nouveau système d'évaluation, de promotion et de recrutement, ce à quoi s'était opposé le syndicat.

Le système proposé par le ministre introduit une classification d'échelles allant de un à trois. Et seule l'ouverture de postes permettra au professionnel de progresser en postulant ces emplois d'échelle supérieure.

Dans le système actuellement en vigueur et défendu par le syndicat, les professionnels se soumettent à des intervalles prévus à des concours ou encore rencontrent un jury afin de déterminer leur niveau de compétence. Ainsi, ils peuvent progresser dans l'échelle salariale tout en demeurant au même poste.

Ce système, selon M. Lecourt, écarte une concurrence stérile et stimule les professionnels dans la recherche d'une compétence supérieure à leur poste.

Le retard dans l'adoption des modifications à la loi de la fonction publique pour la faire coïncider avec le contrat de travail des professionnels prive actuellement 2,600 professionnels d'une réévaluation à la hausse de leur compétence car les concours de promotion de mai et de novembre dernier ont été suspendus.

Cela vient s'ajouter, selon les mots du président Lecourt, aux précédés "tatillons" du ministre de la Fonction publique qui n'a pas encore fait parvenir copie du contrat de travail signé le 8 octobre en dépit de l'engagement pris.

Cette lutte entre le syndicat et le ministère de la Fonction publique s'est traduite aussi par quelque 200 griefs portés par les 500 occasionnels membres du syndicat des professionnels.

Et, goutte d'eau qui fait déborder le vase, les compressions budgétaires du ministre des Finances Jacques Parizeau dont les effets sont de surcharger certains professionnels et d'en laisser d'autres se "tourner les pouces".

## Hydroélectricité Le gouverneur du Vermont plaide la cause américaine

MONTREAL (PC) — Le gouverneur de l'Etat du Vermont, M. Richard Snelling, a demandé aux Québécois d'étudier sérieusement une entente de \$18 milliards pour accélérer le développement de certains projets hydroélectriques et aider les Etats de New York et de la Nouvelle-Angleterre à satisfaire leurs besoins, au cours des années '80.

Prenant la parole, hier, devant les membres de la Chambre de commerce, M. Snelling a élaboré une proposition susceptible de venir en aide aux Etats du nord des Etats-Unis en leur permettant d'acquiescer de l'énergie électrique à bon marché et qui serait une mine d'or pour le Québec.

La proposition du gouverneur permettrait d'ajouter une somme de \$18 milliards aux dépenses prévues de \$55 milliards par Hydro-Québec, au cours des dix prochaines années, et cet investissement serait remboursé aux Américains en électricité.

Reprenant un thème cher à l'ancien premier ministre Robert Bourassa, qui prenait place à la même table, M. Snelling a ajouté que de laisser les cours d'eau du Québec inexploités plus longtemps "semblerait à l'incendie d'un puits de pétrole qu'on refuserait d'éteindre".

"Je ne peux pas voir meilleure façon de conserver l'énergie qu'en aménageant les cours d'eau", a-t-il dit.

Le gouverneur du Vermont, un républicain, a ajouté que son Etat avait discuté d'un tel projet avec les représentants d'Hydro-Québec depuis bientôt quatre ans et qu'il s'at-



M. Richard SNELLING

tendait à ce que la prochaine initiative concernant ce dossier vienne du Québec.

## Les invalides retraités en guerre contre des assureurs

par Lise LACHANCE

du bureau du Soleil

MONTREAL — La présentation de la requête que l'Association québécoise pour la défense des retraités et préretraités (AQDR) veut soumettre à la cour supérieure afin d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre onze compagnies d'assurances a été reportée au 4 mai.

L'organisme accuse ces entreprises de déduire unilatéralement du montant des prestations de leurs assurés invalides les sommes que ceux-ci tirent du régime d'invalidité de la Régie des rentes du Québec.

### Déjà 41 compagnies

Les réclamations s'élèvent actuellement à plus de \$108 millions, soit un minimum de \$140 millions si on y ajoute les intérêts. Elles atteindront des proportions énormes quand tous les invalides détenteurs d'une police collective et soumis à la même politique de leur compagnie

d'assurances feront connaître leur existence à l'Association pour la protection des droits des retraités et préretraités.

Déjà, depuis l'annonce de la procédure de l'AQDR contre les onze compagnies, il y a une dizaine de jours, près de mille invalides ont rejoint les comités de défense de Québec et de Montréal pour participer aux avantages de la lutte. De sorte qu'à l'heure actuelle, l'AQDR détient des dossiers permettant des recours judiciaires contre trente autres compagnies d'assurances, soit une quarantaine au total. "Et ce n'est pas fini", ont déclaré au SOLEIL hier, au palais de justice de Montréal, Mme Madeleine Brosseau et M. Jean Plamondon, respectivement présidente de l'association et directeur pour la région de Québec. Les téléphones ne dérogissent presque pas aux locaux des deux villes.

### Par écrit

Les onze procureurs des compa-

gnies d'assurances ont demandé hier au juge Charles Gonthier, de la cour supérieure, la permission de contester par écrit la requête de l'AQDR visant à obtenir l'autorisation de procéder par recours collectif. Tous ont argué qu'il leur faudrait au moins six semaines pour rassembler tous les documents pertinents à la cause.

L'avocat de la Mutuelle-SSQ, Me Michel Saint-Hilaire, a même réclamé un délai de huit semaines, précisant que la procédure entreprise contre cette seule compagnie concerne quelque 1,000 personnes touchées par une centaine de contrats collectifs. "Ce qu'on peut faire en huit semaines, on peut tout aussi bien le faire en six. Il est dans l'intérêt de tous que cette question soit tranchée dans un sens ou dans l'autre", a répondu le magistrat.

Finalement, après consultation de la maîtresse des rôles, la date retenue a été celle du 4 mai. Le juge

Jules Beaugrand entendra alors les parties et se prononcera sur la possibilité d'action par voie collective.

Une telle possibilité de recours collectif signifierait le feu vert à la cause la plus importante à être entendue en vertu de cette loi depuis son entrée en vigueur en janvier 1979.

### Les intimées

Précisons que les onze compagnies poursuivies en justice jusqu'à maintenant sont: Aetna Life Insurance Company; Assurance-vie Desjardins; Citadelle, compagnie d'assurances générales; Confédération Limitée; Dominion vie; Great West, compagnie d'assurance-vie; Mutuelle SSQ; Mutuelle d'assurance-vie du Québec; Life Insurance Company of North America; La Prudential d'Amérique; Sun Life du Canada.

## Un choix judicieux pour gérer vous-même votre portefeuille en prévision de la retraite Le régime enregistré Gestion autonome

Avec le régime enregistré d'épargne-retraite Gestion autonome, c'est vous qui administrez vos placements, soit en nous envoyant vos instructions par la poste, soit par l'intermédiaire du courtier ou du conseiller financier que vous avez mandaté.

La Fiducie du Québec ne se garde que le rôle de fiduciaire; c'est vous qui contrôlez vos investissements.

Afin de vous aider à effectuer ce contrôle, la Fiducie du Québec vous fait parvenir trimestriellement un rapport

des encaissements et déboursés et une liste des valeurs en portefeuille.

Vous recevez également chaque année deux reçus pour fins d'impôt: l'un pour les dépôts effectués de mars à décembre de l'année précédente, l'autre pour les dépôts effectués pendant les 60 premiers jours de l'année.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations sur nos régimes d'épargne-retraite.

Venez ou téléphonez.



**Fiducie du Québec**

QUÉBEC  
Complexe Centre-Ville,  
Sainte-Foy 653-6811  
De l'extérieur, sans frais  
1-800-463-4792

desjardins

À l'occasion de la

# St. Valentin

offrez-lui des fleurs!

Nos fleuristes cultivent l'art délicat d'assembler les fleurs et d'interpréter votre bon goût en respectant votre budget.

... tout est dans la manière.

## Salon Fleuri

135, St-Joseph est

DEUX PLANCHERS  
BONDES DE SUGGESTIONS  
POUR TOUS LES BUDGETS

STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE  
DU MAGASIN

5 2 4 - 5 2 1 8

Le choix le plus diversifié de fleurs et de plantes.

**ÉROTIQUE**

La plus grande exposition permanente d'objets sexuels, d'articles et de lingerie érotique ou sensuelle (que nous ayons vu) au pays.

**BOULIQUE PÉTER & ÉROS INTERNATIONAL**  
115, ST-JOSEPH EST • QUÉBEC  
Pres du bout, Langelier

**Propriétaires d'immeubles**

**TP 6 1980**

"PRODUITS sur ordinateur"

**SYSTEMATIQUE LTEE**  
522-2081  
55, chemin Ste-Foy, Québec  
G1R 1S9

**BOUCHERIE POISSONNERIE B. VILLENEUVE**

**BOEUF CAT. "A" GROS et DETAIL**

1/2 CARCASSE A-1 1.69 lb	BOEUF HACHE maigre 2.29 BOEUF HACHE mi-maigre 1.79 Par 10 lb 10% de moins	1/2 CARCASSE D-1 1.29 lb DERRIERE D-1 1.49 lb
-----------------------------	---	--

**CONSULTEZ-NOUS**  
1024, Bourg-Royal Charlesbourg-est **623-1405**  
OUVERT SEPT JOURS PAR SEMAINE

**Épargnez sur vos achats de meubles et appareils ménagers**

- Réfrigérateurs
- Cuisiniers
- Laveuses & sècheuses
- Lave-vaisselle
- Ameublement de différents styles
- Téléviseurs
- Stéréos
- Lampes & fauteuils

Prix défiant toute compétition. Ameublements complets à prix réduits.

**Paul Robitaille**

504, La Canardière 529-9488

# Un centre de type AIDOP pourrait renaître

par Jean-Charles GRENIER

Un nouvel organisme pourrait fort bien venir prendre la relève et combler le vide créé par la fermeture du centre de dépannage AIDOP et par la décision de son conseil d'administration de se retirer de ce champ d'activité.

C'est ce qui se dégage de l'intervention de M. Denis Levasseur, président du centre AIDOP, lors d'une conférence de presse, tenue hier à Québec au local de l'organisme dans l'école Saint-Joseph au 540 rue Montmagny.

Au cours de cette conférence de presse, dont le but était d'expliquer les motifs militants en faveur de la fermeture du centre, M. Levasseur a soutenu que le bilan des trois ans d'existence du centre démontrait la nécessité d'un tel service de dépannage dans l'agglomération de Québec.

Le centre, durant son activité, a accueilli quelque 1.000 personnes par année. A ces personnes démunies, le centre offrait à court terme des services comme l'hébergement, la nourriture et l'orientation vers des personnes ou des organismes ressources les plus en mesure de leur venir en aide. Le centre offrait ces services 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Et on y accueillait toutes les personnes en difficulté sans égard à leur âge, leur sexe ou leur problème.

M. Levasseur a précisé que le conseil d'administration "gardait bon espoir de voir le plus rapidement possible se définir un nouveau modèle d'organisation fondé sur le partenariat de tous les impliqués, bénévoles et salariés, partageant une même volonté d'agir au profit des plus démunis dans un cadre de respect mutuel".

Cet espoir devait être confirmé par un membre du conseil d'administration qui confiait, à l'issue de la conférence de presse, qu'un groupe de personnes étaient sensibilisées à la relance d'un centre de type AIDOP. "Mais cela implique l'élimination du dossier du président Denis Levasseur et du directeur général Lionel Gauvin", devait-il confier.

En effet, la fermeture du centre fait suite à une période de harcèlement coïncidant avec le congédiement de quatre personnes et la création d'un syndicat qui a déclenché une grève même si certains des membres (huit), couverts par l'unité d'accréditation, sont demeurés au travail et qu'ils sont qualifiés de "scabs" par l'autre groupe de syndiqués (cinq). Les noms de MM. Levasseur et

Gauvin, ce qui ne leur enlève rien de leur compétence, sont liés à cette période de conflit avec le groupe de militants syndicaux et c'est pourquoi ils devraient s'effacer dans l'éventualité d'un relèvement d'un centre de type AIDOP.

Le conflit, qui oppose les membres grévistes du syndicat (CSN) et l'administration du centre, a connu ses derniers dénouements, vendredi dernier, avec la décision du commissaire du travail qui a ordonné la réintégration de deux travailleurs congédiés et maintenu le congédiement de deux autres.

Le centre conservera son statut juridique même s'il a cessé d'opérer

et interjettera appel de la décision du commissaire exigeant la réintégration des deux employés. Quant au syndicat, dont le porte-parole est M. Guy Poulin, il interjettera lui aussi appel de la décision du commissaire mais dans le cas des deux personnes dont le congédiement a été endossé.

Même si ce conflit entoure la fermeture du centre, M. Denis Levasseur estime que les démêlés de AIDOP n'ont pas commencé par un conflit syndical et que cela n'a jamais été un conflit syndical car des membres de l'unité d'accréditation CSN, qui n'ont pu signer leur carte d'adhésion même s'ils ont versé leur cotisation, sont demeurés au travail s'opposant à la grève.

Quant au porte-parole syndical, M. Guy Poulin, l'administration du centre n'a jamais voulu négocier. Devant la fermeture du centre, il a repris le slogan qu'une trentaine de manifestants sympathiques à la cause des grévistes entonnaient, hier midi, devant le centre AIDOP: "Ce n'est qu'un début, continuons le combat".

M. Poulin a également fait part de l'existence d'une stratégie de lutte dont il a refusé de livrer les détails dans ce conflit qu'il décrit comme étant le refus de la syndicalisation par l'employeur.



Une trentaine de manifestants, sympathiques à la cause de cinq grévistes du syndicat (CSN) du centre AIDOP, ont défilé durant une heure, hier midi, devant le 450 Montmagny sous l'œil vigilant des policiers.

# Mainguy demande une période de questions plus longue et souple

par Pierre-Paul NOREAU

Les citoyens devraient pouvoir disposer d'une période de questions d'une heure aux assemblées du conseil municipal de Québec et la formule actuelle devrait être remaniée pour permettre une sous-question à la suite de la réponse.

Ces suggestions ont été communiquées à la presse par le candidat du Rassemblement populaire à l'élection partielle de Champlain. Pour M. Pierre Mainguy, le maire Jean Pelletier est embêté par une formule qu'il a lui-même instituée pour limiter les questions à l'hôtel de ville.

La première "sortie" de M. Mainguy depuis qu'il a été choisi lors d'une convention populaire de son parti, a été motivée par une déclaration du premier magistrat, lors du conseil de lundi dernier.

M. Pelletier a alors expliqué la décision des autorités de la ville de ne plus publier avec l'ordre du jour dans les journaux, les matières ins-

crites par les citoyens comme questions à leurs édiles. Selon le maire, les mêmes questions revenaient d'un conseil à l'autre, laissant croire aux gens qu'elles n'avaient pas été répondues. De plus, plusieurs citoyens ou compagnies touchés par ces questions se plaignaient de voir revenir leurs noms sous la rubrique "Période de questions".

Pour M. Mainguy, l'analyse de cette situation est tout autre. Si une question revient à plusieurs reprises, c'est qu'elle a été "volontairement ou non" mal comprise par le membre du conseil à qui elle s'adressait, "obligeant le citoyen à la reposer à une autre occasion".

**Pelletier responsable**

D'après le candidat du Rassemblement populaire, "le maire Pelletier est le premier responsable de cet état de choses". Le processus instauré pour la période de questions, soit toutes les questions l'une après

l'autre en dedans de 15 minutes et une période de réponse sans droit de réplique, ne peut que provoquer le retour des mêmes sujets à plusieurs séances successives.

En conséquence, M. Mainguy demande de permettre au citoyen de poser sa question, de recevoir sa réponse et d'avoir droit à une sous-question si l'on ne répond pas à sa satisfaction.

De plus, il ajoute la requête suivante: "Est-ce trop demander aux édiles que d'avoir à répondre aux questions publiques de leurs citoyens une heure par 15 jours?"

Il conclut: "Le maire aurait déclaré que la loi n'oblige pas le conseil à publier dans les journaux son ordre du jour. Cela traduit très bien quant à moi, son attitude face à la démocratie. Il faudra sans doute d'autres interventions provinciales comme la loi 105 pour l'obliger à instaurer à Québec des mesures qui favorisent la démocratie et la participation des citoyens".

À SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

**BRUNCH Spécial du dimanche**

**4.50** par personne

de 11h à 14h

**LE CLAMPIN**

C'EST UN RENDEZ-VOUS... RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

9311, boul. Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beauport

827-5487

OUVERT 24 HEURES

**Essayez-la...**

L'ESSAI DE LA RENAULT 18 PEUT VOUS VALOIR

**\$1,000 en argent**

**Achetez-la...**

PENDANT LA PÉRIODE DU CONCOURS,

ET VOUS POUVEZ

**gagner une deuxième Renault (5TL)'81**

AUTOMOBILES RENAULT CANADA LIMITEE a payé les droits enregistrement, quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries. Les concours, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

"Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec." 20-1600-80

**RENAULT**

**MAISONNEUVE AUTO**

138, rue Maisonneuve (à l'ouest du Grand Théâtre)

529-8135

**Stanley Blacker capture l'essence du printemps 1981 dans un accord de pures soies: veste tweed multi-tons, \$225; blouse cravatée, \$95; et jupe, \$135; en blanc cassé. Tailles 8 à 16. Ensemble de sa nouvelle collection newyorkaise. Vêtements Sport. Rez-de-chaussée. Achats sur place, s.v.p.**

**HOLT RENFREW**

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY

H.R. ouvert vendredis jusqu'à 21h

2 hrs. station. gratuit, parc-autos, Place de l'Hôtel de Ville.

## Incendie à Limoilou

Un incendie a causé des dommages matériels d'environ \$10.000, ce matin, dans le quartier Limoilou de Québec. Il n'y avait qu'une occupante dans la maison et elle a pu fuir les lieux à temps.

L'incendie a commencé vers 7h50, au 37, rue de l'Espinau, et son origine serait attribuée à une défectuosité du système électrique.

Selon le résultat d'une enquête, les flammes ont éclaté à la suite d'un court-circuit dans un mur du premier plancher de cette maison unifamiliale, appartenant à M. Alfred Doyon. Par la suite le feu s'était propagé vers la toiture.

Une seule alerte a été sonnée et une vingtaine de pompiers de trois casernes se sont rendus sur les lieux où ils ont travaillé durant près d'une heure et demie avant de réussir à maîtriser l'élément destructeur.

Grâce au travail bien dirigé par le chef de district intérimaire Pierre Lirette, assisté du capitaine Fernand Jobin et du lieutenant Augustin McCarthy, les sapeurs-pompiers ont réduit les dégâts au point que les occupants ont pu réintégrer leur maison.

## Deux hold-up dans la région de Québec

par Lucien LATULIPPE

Deux vols à main armée ont été enregistrés dans le Québec métropolitain, hier. Il y a également eu une tentative de hold-up.

Vers 12h45, deux individus masqués ont dérobé environ \$700 au magasin de la Société des alcools, situé au 55 rue Marie-de-l'Incarnation, à Québec. Ils étaient armés d'un revolver. Ils se sont débarrassés de leur cagoule en sortant et ils ont fui en auto.

Environ une heure plus tard, un individu non masqué est entré, revolver au poing, à la Banque Nationale du 1623 rue Sheppard, à Sillery. Il a tenu en respect deux clients et une dizaine d'employés, tout en contournant le comptoir, et il a lui-même pillé une caisse, s'emparant d'environ \$2.000. La police de cette ville a été informée que le voleur s'était éloigné à pied.

La tentative de hold-up s'est déroulée, vers 15h15, à l'horlogerie Zimmerman Enr., située au 1115 rue Saint-Jean, à Québec. Un individu s'est fait montrer des boucles d'oreilles. Au moment de payer, il a exhibé un couteau, mais le propriétaire a réussi à le mettre en fuite.

## Cambriolage à Place Fleur de Lys

Un adolescent de 15 ans, de Charlesbourg, a été arrêté par des policiers, cette nuit, à la suite d'un vol commis dans un commerce du centre Fleur de Lys, sur le boulevard Hamel, à Québec.

Des patrouilleurs effectuaient des vérifications un peu après minuit sur le verrouillage des portes des magasins quand ils constatèrent qu'un vol avait été commis au débit de tabac Au coin des mille trouvaillies et que la porte du kiosque Loto Canada avait été forcée.

Vers 2h30 les policiers, encore dans le centre commercial, interceptaient un jeune malfaiteur qui était revenu sur les lieux du crime. Au moyen d'un appareil de télévision à circuit fermé, deux autres comparses qui faisaient partie de ce groupe organisé aperçurent les agents et ils prirent la fuite.

Une courte chasse à l'homme fut alors engagée dans la neige à l'extérieur de l'édifice, mais les limiers perdirent la trace des fuyards.

Le jeune malfaiteur fut remis aux mains du directeur de la protection de la jeunesse, tandis que les deux autres intrus encore au large pourraient être repérés dès aujourd'hui par les enquêteurs qui sont sur une bonne piste.



# Un remède pire que le mal à guérir



paul lachance

La Cour suprême du Canada vient de rendre un jugement qui pourrait avoir une incidence considérable sur la population carcérale du pays.

Selon le tribunal, la conduite d'un véhicule automobile, malgré une suspension de permis, ne constitue pas une offense criminelle. Il note également que le code criminel est souvent utilisé, non seulement pour appliquer des suspensions de permis en vertu d'offenses criminelles, telle la conduite dangereuse, mais pour une multitude d'offenses relevant de cours provinciales qui n'ont aucun caractère criminel.

Dans certaines provinces, la suspension du permis est utilisée pour forcer les contrevenants à payer des amendes ou tout simplement pour les inciter à remplir des formulaires. Or, ce sont là des offenses à caractère provincial auxquelles ne s'applique aucunement le code criminel.

À la suite de ce jugement, des centaines de Canadiens condamnés à la prison pour avoir conduit leur véhicule sans posséder un permis adéquat ont été libérés de prison. D'autres conducteurs, condamnés à diverses peines pour une offense semblable agrémentée de diverses autres infractions, pourraient bénéficier d'une réduction de peine.

Il n'est aucunement question de relever la pertinence juridique d'un tel arrêt que certaines provinces, comme Québec et Terre-Neuve, ont soumis à l'examen de leurs conseillers juridiques pour en interpréter toutes les implications et reformuler, s'il y a lieu, les lois provinciales en ce domaine.

Mais il convient de souligner le caractère éminemment social, et surtout psychologique, d'une telle décision qui entre dans la ligne de pensée fondamentale du Comité canadien de réforme du droit. C'est là, en somme, l'affirmation de la théorie selon laquelle le remède ne doit pas créer un mal pire que celui qu'il veut guérir.

• • •

Déjà, en 1968, la Commission Prévost, sur l'administration de la justice criminelle et pénale, en était arrivée à la conclusion formelle que notre justice était excessivement répressive et abusait de l'emprisonnement. Depuis lors, on s'est employé avec un certain succès à lui redonner un cœur et une âme. Des améliorations considérables ont été apportées au jugement et à l'exécution de la sentence.

Pourtant, le constat de la Cour suprême du Canada semble bien démontrer dans ce domaine des exagérations et même des abus, trop souvent dus à des chevauchements de juridictions, qui ne peuvent qu'être préjudiciables au caractère même de notre justice pénale, sans compter qu'ils compromettent sans justification l'existence future des délinquants.

Ainsi, dans le cas où la suspension d'un permis ne relève pas d'une offense criminelle, il apparaît que la portée de la sanction carcérale est nettement disproportionnée à son but.

L'expérience a toujours démontré, depuis l'avènement de la criminologie et des disciplines qui gravitent dans son champ d'opération, que, dans la majorité des cas, la sécurité de la société et le mieux-être de l'individu ne justifient aucunement une peine de prison.

Quand on sait qu'une telle peine, lourde ou de courte durée, a presque toujours la grave inconvénient de frapper le délinquant d'une marque indélébile, on comprend mieux le souci de la justice de vouloir en minimiser l'application au maximum et de rechercher ainsi des mesures correctives qui soient tout autant efficaces que moins pernicieuses.

## mot à mot

# La langue française en péril (1)

(NDLR) — En janvier dernier, le président de la république française prononçait une allocution remarquée sur l'état lamentable de la langue française en France et dans le monde francophone. Nous en publions quelques extraits:

par Valéry Giscard d'Estaing

la langue française est en péril.

Il faut regarder les choses en face, ce qui est toujours très difficile dans notre pays. Et il ne faut pas croire que la volonté puisse suffire si elle ne va pas de pair avec la lucidité. Les faits sont obstinés: ils ne se laissent pas fléchir par quelques exhortations, si éloquentes soient-elles.

Ces faits, quels sont-ils? On pourrait les décrire, reprendre les grandes oeuvres de la littérature russe du début du XIXe siècle. L'Europe vivait en français et l'Europe à l'époque était une grande partie du monde, c'était la plus grande partie du monde

de pensant, la plus grande partie du monde dirigeant, du moins tel que nous le concevions à l'époque. Je me rappelle que lorsque quelqu'un comme Lermontov, par exemple, ou Pouchkine, correspond avec le directeur des services de police, pour savoir si on va lui faire connaître tel ou tel sort funeste et qu'il écrit de Crimée ou du voisinage de la Bessarabie à Leningrad, dans les années 1815-1825, la correspondance est en français.

Le progrès de l'anglais, au cours de la période récente, compromet la position des autres grandes langues internationales, et donc la situation de la langue française.

Dès le XIXe siècle, la suprématie maritime et commerciale de la Grande-Bretagne et l'étendue de son empire avaient déjà fait de l'anglais la langue du commerce et de la navigation, caractéristique qu'elle a conservée de nos jours. Depuis 1945, la montée des États-Unis, dans l'influence internationale, a favorisé

la diffusion de l'anglais dans le domaine des relations internationales, dans celui de la technologie de pointe et dans celui de la culture de masse diffusée par l'audio-visuel.

Cette expansion ne pouvait pas ne pas avoir une incidence sur le français, incidence qui a été amplifiée par la croissance simultanée des moyens de communication audio-visuels.

Il y a trente ou quarante ans, les adolescents identifiaient spontanément culture et écriture. Ils valorisent aujourd'hui la langue parlée, la langue familière, la langue chantée, au détriment et aux dépens de la langue écrite. Ils utilisent spontanément des mots étrangers lorsque ceux-ci leur paraissent plus évocateurs ou plus condensés.

Il est sain qu'une langue soit ouverte sur l'extérieur. Le français l'a toujours été au cours de son histoire, comme l'anglais d'ailleurs dont le vocabulaire est riche de mots d'origine diverse et principalement d'origine française.

Une langue vivante est appelée inévitablement à évoluer.

Mais il n'en reste pas moins que l'introduction rapide et massive de mots étrangers, pour suivre la mode ou par simple paresse, ou pour ces deux raisons combinées, présente des inconvénients sérieux et, par l'accumulation possible, des risques mortels.

Le français était, il y a encore un siècle, la langue de l'Europe, cultivée et politique; il ne l'est plus. Le français est encore la langue d'une partie du monde, mais ses frontières reculent. Le français est menacé.

Ceux d'entre vous qui diffusent leur pensée et notamment leur pensée écrite, le savent bien. Le domaine de la culture française, d'expression française, s'est contracté de façon considérable depuis 50 ans et bien plus naturellement, 100 ans.

Demain: les mesures entreprises par la France pour redonner à la langue française sa noblesse d'antan sur le plan intérieur.

## bloc-notes

# L'autonomie redevient une cause

Les sondages avaient déjà indiqué au gouvernement Trudeau que les Canadiens devenaient sceptiques, devant la pertinence de son offensive tous azimuts pour rapatrier à sa façon et selon ses conditions la constitution canadienne.

Quelques commentaires à la frontière de l'acceptable, selon les us et coutumes de la diplomatie, commis par le haut-commissaire britannique à Ottawa ont suffi pour amener le premier ministre et son ministre des Affaires extérieures à sortir le vocabulaire courroucé des grandes circonstances. La panique montre le bout du nez.

Ces deux événements, somme toute mineurs au cours d'une longue guerre d'usure, illustrent l'inquiétude et l'embarras des autorités fédérales, au beau milieu d'une offensive dont ils avaient anticipé un dénouement heureux et facile. Le plus récent relevé d'opinion de la maison Gallup confirme l'hésitation des électeurs, qui n'accordent plus que 40 pour 100 de leurs suffrages au Parti libéral. La manoeuvre est devenue difficile et l'issue de plus en plus problématique.

Pourtant, les témoignages se multiplient touchant soit l'indifférence du grand public vis-à-vis la guerre constitutionnelle, soit la lassitude face à un affrontement dont il ne discerne plus très bien l'enjeu. Comment expliquer malgré tout le recul de la thèse fédérale et un certain retour en grâce des thèses autonomistes, véhiculées par les six provinces officiellement engagées dans une lutte politique et judiciaire contre Ottawa?

L'arrogance d'Ottawa est certes en partie responsable du dé-

sabusement qui commence à gagner la population. Mais il y a plus. Il y a ce qu'on pourrait appeler la passion, cet ingrédient difficilement palpable qui transforme les causes perdues en victoires possibles. Qu'il s'agisse de MM. Lougheed, Lévesque, Peckford, Lyon ou Bennett, ces hommes résistent au nom d'une cause, d'un objectif, d'une conviction profonde, alors que M. Trudeau continue à servir le froid raisonnement du plus fort. Cela suffit à cultiver le scepticisme et à placer les autorités fédérales dans l'embarras.

Où la souveraineté du pouvoir provincial dans les domaines qui sont de sa juridiction est une valeur sérieuse, ou il s'agit d'une notion dépassée. Les premiers provinciaux ont réussi à situer le débat à ce niveau, peu importe les motifs en apparence nobles et désintéressés qui animent M. Trudeau. C'est une corde sensible qui a su éveiller indifférents et indécis.

La passion est en train de l'emporter sur les acrobaties juridiques. Si M. Trudeau s'entête davantage, il devra ne s'en prendre qu'à lui-même. À force de s'enchaîner à un raisonnement qui n'apparaît limpide qu'à ses aveugles partisans, il a vidé de son attrait un projet qu'il voulait au départ généreux et constructif.

Le club des autonomistes a su opposer à la force trop sûre d'elle-même la passion d'une cause.

C'est le petit élément que les froids théoriciens qui entourent le premier ministre ont bêtement oublié de prendre en considération. Tout près de la gare, le train commence à dérailler.

Marcel PÉPIN



## point de vue sur l'économie

# Le coût de la canadianisation



roger dehem

(collaboration spéciale)

Bientôt les enseignes "Pétro-Canada" se substitueront à "Fina" dans les stations-service de Petrofina Canada racheté par la société Pétro-Canada pour environ un milliard et demi de dollars. Nombreux, sans doute, seront ceux qui féliciteront M. Lalonde de les avoir fait devenir propriétaires d'un vaste réseau de distribution d'essence, avec toutes ses ressources en amont.

En cette matière, comme en d'autres, le citoyen moyen est malheureusement victime d'un leurre fort coûteux de la part de ses hommes politiques. Loin d'enrichir le citoyen par l'illusion de la propriété d'une compagnie pétrolière, le gouvernement est en train de l'appauvrir par son programme énergétique.

Sous prétexte de freiner l'enrichissement de l'Alberta, et de choyer ses électeurs dans l'est du pays, principalement ceux de l'Ontario, M. Lalonde a instauré un programme à plusieurs volets, qui a fait l'objet d'une réprobation générale de la part des milieux compétents.

Alors que le coût du programme énergétique global pour les Canadiens est impossible à évaluer, le rachat de Petrofina Canada par Pétro-Canada nous donne l'occasion d'effectuer un petit calcul fort éclairant. Pétro-Canada déboursa un milliard et demi de dollars pour 12,2 millions d'actions de Petrofina Canada, à raison de \$120 l'action. Il y a six mois, ces actions valaient environ \$60; il y a un mois, environ \$80. La plus-value, ou surplus, offert gracieusement aux actionnaires, principalement à la multinationale Petrofina S.A., sera donc de 750 millions ou de \$500 millions, selon l'une ou l'autre estimation. Ces sommes représentent \$30 ou \$20 par Canadien. Ces montants s'ajoutent, évidemment, à la valeur réelle de la société rachetée, soit \$750 millions ou un milliard.

Notons que cet investissement de un milliard et demi n'ajoute absolument rien aux ressources énergétiques du pays.

Les conséquences

L'effet positif de l'opération est purement sentimental: un symbole national supplémentaire ne peut manquer de caresser une fibre nationaliste et, éventuellement, de satisfaire les idéologies de la socialisation.

Le transfert d'un milliard et demi de dollars, dont 500 à 750 millions pour du vent, et dont un milliard à l'étranger, est un fardeau dont tous les Canadiens seront bientôt appelés à faire les frais d'une manière plus ou moins dissimulée.

Dans son budget d'octobre, le ministre des Finances avait annoncé qu'une taxe spéciale serait

prélevée pour financer les acquisitions de Pétro-Canada. Pour être honnête une telle taxe ne devrait être prélevée qu'aux stations Pétro-Canada. Ne serait-il pas équitable que ceux qui apprécient la canadianisation à son juste coût en supportent seuls les frais? Malheureusement, le gouvernement ne laissera pas ce choix aux citoyens. La mégalomanie de Pétro-Canada sera payée par tous les consommateurs d'essence. La taxe Pétro-Canada sera prélevée aussi aux stations Esso, Shell, Texaco et Sunoco. C'est ainsi qu'opère le puissant bras gouvernemental lorsqu'il politise l'économie et fait violence aux citoyens dont, par ailleurs, il semble avoir tellement à cœur la charte des droits.

Outre la partie visible du coût de la canadianisation, il y a ce que l'on ne voit pas à l'oeil nu. Sur le marché des capitaux et des changes, le transfert à l'étranger d'environ un milliard de dollars contribuera à affaiblir le dollar canadien. Pour neutraliser ce facteur négatif, la Banque du Canada devra maintenir les taux d'intérêt à un niveau plus élevé qu'ils n'auraient atteint autrement.

Pour le Québec, l'opération Petrofina est regrettable à un autre titre. Petrofina Canada est une société francophone avec son siège social à Montréal. Tôt ou tard celui-ci sera en tout ou en partie transféré à Red Square, Calgary.

L'absorption de Petrofina Canada par Pétro-Canada n'est qu'un élément du vaste programme énergétique de M. Lalonde. Ce programme a des finalités multiples: limiter l'enrichissement de l'Alberta, protéger l'électorat ontarien, canadieniser l'industrie et promouvoir l'autosuffisance énergétique. S'il est facile de trouver de bons arguments pour justifier chacun de ces objectifs, ce qui est difficile et essentiel est de trouver le compromis qui satisfasse non pas les idéologues, mais le citoyen moyen à long terme. Or, l'opinion compétente est à peu près unanime pour dénoncer ce programme comme mettant en danger l'approvisionnement énergétique futur du pays.

Les citoyens sont actuellement leurrés par l'opération canadienisation. Cette opération est non seulement absolument stérile; elle est fort coûteuse. Les compagnies pétrolières sont actuellement en train de rechercher des mutations purement apparentes et juridiques, telle la constitution récente de Dome Canada, en vue d'extraire le maximum de subventions gouvernementales, dont l'administration est assumée par une nouvelle bureaucratie, seule véritable bénéficiaire du nouveau régime. Petrofina S.A. de Bruxelles ne manquera pas, pour sa part, d'utiliser les fonds planifiés qui lui seront versés par Pétro-Canada sur le compte des contribuables canadiens, pour développer les ressources de pays plus clairvoyants, notamment les États-Unis, par sa filiale American Petrofina.

Le temps du Carnaval, avec ses mascarades, est propice à la réflexion sur nos jeux politiques coûteux.

Roger DEHEM est professeur d'économie à l'Université Laval

**L'agronome français René Dumont n'a jamais cessé de dénoncer, tout au long de son existence, la situation intolérable de tous les Tiers-mondes du globe. Cette fois-ci il s'est attaqué dans un livre récent (L'Afrique étranglée) au problème du continent africain qu'il considère en danger de mort. L'aide internationale n'est pas étrangère à cette situation. Son propos est d'autant plus intéressant alors que le premier ministre Trudeau a réitéré au cours de son récent voyage la volonté du Canada d'augmenter cette aide à l'Afrique. Le journaliste Paul Morin a recueilli ses commentaires à Paris.**

# Afrique: continent en danger de mort

par Paul Morin  
(collaboration spéciale)

PARIS — Livre après livre — plus d'une trentaine — René Dumont dénonce inlassablement les épouvantables conditions de vie des paysans du Tiers-monde. Agronome de renommée mondiale, ancien candidat à la présidence de la république française en 1974, il a parcouru tous les continents.

Toujours en voyage, même à 76 ans, il a sillonné pendant près d'un an le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Cheminant avec Marie-France Mottin, auteur de "Cuba malgré tout", ils rencontreront les dirigeants et surtout voyageront dans la brousse afin d'écouter ces paysans africains méprisés de tous. Dix-huit ans après la publication de "L'Afrique noire est mal partie", les auteurs tracent un portrait sans complaisance de "L'AFRIQUE ÉTRANGÉE" par l'aide internationale. Cette forme de néo-colonialisme s'appuie sur des élites locales privilégiées au détriment des paysans.

Lors d'une récente rencontre à Paris, les auteurs parlent de cette tragédie. De fait, il est évident pour eux que:

"Les paysans et les paysannes, majoritaires en Afrique, sont les laissés pour compte d'un modèle de développement calqué sur le modèle occidental: urbanisation, suréquipement mécanique, grandes unités de production. Les effets de son imitation se révèlent désastreux pour le continent: déculturation, criminalité, chômage, alcoolisme.

Même en Tanzanie, l'un des rares pays où le pouvoir privilégie les paysans, l'agriculture est mécanisée. La hausse astronomique du pétrole dévoile au pays les implications financières de la mécanisation. Les importations pétrolières bouffent la quasi-totalité des revenus d'exportation.

Les termes de l'échange inégal favorisent également cet état de dépendance. Ainsi, la Zambie, dont l'économie repose sur le cuivre, a dilapidé ses revenus lorsque les cours boursiers étaient élevés. Maintenant que les cours ont baissé, la Zambie doit faire appel à l'aide internationale pour éviter la banqueroute.

## Mimétisme

René Dumont et Marie-France Mottin, se situant dans la foulée d'un Ivan Illich, démontrent l'absurde imitation de notre développement par des Africains. "De toute évidence, l'adoption de notre modèle provoque des situations désastreuses dans toutes les sphères d'activités. Ainsi, les missions, qui n'avaient pas le sou, pendant la colonisation européenne, se débrouillaient pour apprendre le métier du bâtiment aux élèves, en bâtissant eux-mêmes leurs écoles. Depuis l'indépendance, les fenêtres, les cadres de porte doivent être métalliques, d'où leurs importations de l'Afrique du Sud raciste. Les artisans deviennent chômeurs et les enfants apprennent le livre et quel livre! Au hasard d'une page, nous avons vu deux représentations du progrès: de la cueillette à la boîte à lunch et de la caverne au gratte-ciel. Imaginez l'impact sur un gamin de la brousse, d'autant plus que l'instituteur en rajoute facilement, puisqu'il déteste la campagne et veut re-

tourner à la ville. Un enseignant ne connaît rien à l'agriculture et jamais ne se salira les mains. Seuls des paysans travaillent la terre.

Cette conception élitiste de l'enseignement a des effets désastreux sur la jeunesse. L'élite zambienne veut compléter sa scolarité en Angleterre et leur espoir est de devenir fonctionnaire. Est-il tellement important de scolariser tout le monde quand la malnutrition reste si répandue?

Notre modèle de santé produit lui aussi des résultats aberrants. L'hôpital de Lusaka possède une salle de dynamolyse qui ne fonctionne pas. Il manque dix appareils sur quinze pour qu'elle puisse fonctionner. Elle a pourtant coûté très cher et demeure inutile. Tout est à l'avenant.

Malgré les propos du président tanzanien Julius Nyerere, la capitale s'enorgueillit d'un grand hôpital:

"Il est scandaleux qu'une partie de la population ait accès à des soins sophistiqués, alors que la majorité de la population n'a même pas les soins de base."

Cependant, il ne faut pas oublier que la responsabilité de ce genre de désastre nous incombe. Les médecins africains étudient chez nous et au retour, ils veulent rester en ville et sont désarmés devant des cas bénins. Dans ce secteur, les médecins-coopérants sont efficaces car ils acceptent de vivre en brousse. Ils savent qu'en améliorant les conditions d'hygiène, la mortalité diminue.

## Les mutilations sexuelles

Un des problèmes de santé qui préoccupe particulièrement les féministes occidentales a trait aux mutilations sexuelles, dont l'incision, l'infibulation et la clitoridectomie sont les plus courantes. En Afrique, une femme sur quatre est mutilée. Cependant, de l'avis de Marie-France Mottin, le problème ne se situe pas réellement à ce niveau.

"Présentement, la façon d'aborder la question des femmes africaines mutilées relève quasiment d'un sous-impérialisme. Le spectaculaire domine. Des Européennes, des Américaines dénoncent ce scandale: le passé de la coopération devrait pourtant nous rendre prudent. On insulte des femmes en avançant que c'est le seul problème des femmes africaines. Le vrai problème: les femmes trimant dans les champs de coton pour qu'on s'achète des blouses de coton pas cher. Ou la femme tanzanienne qui marche 640 kilomètres pour rapporter la récolte d'un hectare de maïs, ou 20 kilomètres pour un seau d'eau.

Ces mutilations font beaucoup de bruit mais c'est un sujet tabou qu'il faut resouder de l'intérieur. Des infirmières et médecins somaliens ont réalisé une étude remarquable sur le problème et proposent des solutions. L'étranger risque de braquer ces sociétés et de ne rien resouder.

Enfin, si elles n'étaient pas mutilées, elles seraient possiblement moins exploitées mais ça ne changerait pas grand-chose. Raisonnablement cynique, peut-être, mais quand on les a vu peines..."

Le passé de la coopération dont par-

le M.-F. Mottin a une lourde résonance dans l'agriculture où les conseils des "experts" placent l'Afrique dans un cul-de-sac.

## Impasse

"Au XIXe siècle, l'histoire avait un sens: le progrès semble irréversible. Le XXe a plutôt été le siècle de la croissance de la famine. Marx prédisait la paupérisation absolue de la classe ouvrière. Elle n'a pas eu lieu en Europe mais bien au Tiers-monde et non pas chez la classe ouvrière mais dans la paysannerie.

Ces thèses datent et le drame réside là. Un mouvement de solidarité avec le Tiers-monde existait dans les années soixante mais c'est du passé. Le découragement se généralise en matière de coopération internationale. Ces vingt dernières années, un tas d'idées, de formules miraculeuses furent essayées sans résultat. Les élites locales tirent un écran de fumée mais les honnêtes gens l'admettent.

Même la Banque mondiale dresse un bilan d'échec dans son dernier rapport. Elle veut tirer des enseignements pour l'avenir mais quand on pense aux milliards déjà gaspillés en pure perte! Leurs experts auraient mieux fait d'écouter ceux qui leur ont dit ce qu'il ne faut pas faire.

Très prétentieux, ces individus, une fois arrivés sur le terrain, deviennent des "experts" non plus des agronomes. Face à des situations compliquées, beaucoup plus qu'en Occident, leurs solutions n'aboutissent qu'à des échecs répétés. Leurs rapports rédigés dans un jargon technocratique, cherchent toujours à contenter les élites privilégiées. Même dans des situations catastrophiques, la vérité est cachée à la population locale.

Les plus arrogants demeurent les experts américains. En Tanzanie, ils ont participé à un véritable ethnocide envers les Masai. Ce peuple, pasteur depuis des siècles, n'a même pas été consulté lorsque ces experts ont établi un plan de développement dans leur région. Plan valable pour l'Ouest américain, mais pas du tout adapté à l'Afrique.

Les Canadiens sont moins prétentieux, mais eux aussi négligent les avis de la population. En Zambie, ils ont poussé la culture du blé dans le sud contrairement à l'estimation locale, parce que le terrain favorisait le déploiement des moissonneuses-batteuses! Échec et nouvelle tentative, cette fois au nord, suivant la première évaluation des habitants.

En résumé, malgré ou plutôt grâce à l'aide extérieure, l'Afrique importe de plus en plus de céréales et s'endette pour le plus grand profit de l'agro-business.

Au train où va la courbe croissante des importations d'alimentation, les besoins du Tiers-monde dans cinq ans seront inférieurs aux possibilités d'exportation de l'Occident. Surtout si la population nord-américaine continue à bouffer de plus en plus de viande. La viande, c'est du maïs transformé. Les boeufs dans leurs "feedlots" californiens consomment 8 kilos et demi de maïs par jour, de quoi nourrir quotidiennement 17 enfants. Les pos-



sibilités d'exportation du Canada et des États-Unis ne sont pas illimitées. Le monde entier ne peut s'alimenter des plaines de l'Ouest. De plus ces importations restent bloquées dans les ports, faute d'infrastructure adéquate.

Parallèlement, l'environnement du continent se dégrade rapidement. Nous exportons nos usines polluantes dans ces pays, le désert ne cesse de progresser et la déforestation devient dramatique. Dans cinq ans, les forêts tropicales n'existeront plus en Côte d'Ivoire, au rythme actuel de l'abattage des arbres.

Le noeud du problème réside en Occident, les gens adhèrent aux valeurs de consommation et leurs frustrations maintiennent le système. La hausse des prix du pétrole nous contraindra peut-être à changer de style de vie, mais on peut craindre aussi une montée des égoïsmes nationaux.

Les médias reflètent la société et notre société est raciste. Le Tiers-monde est le Juif de l'Occident. Le tremblement de terre d'El-Asnam fait la manchette des journaux, mais tous les jours 20.000 enfants meurent de faim au Tiers-monde.

Comme l'exprime Fidel Castro: "Tant que vous exhiberez ce modèle

indécent, il y aura toujours des gens pour l'imiter même si c'est au prix du développement des autres."

Terminant l'entretien, René Dumont nous invite à regarder ce qui se passe chez nos voisins latino-américains.

## Le mal développement

"Nous revenons d'un voyage en Amérique latine, Brésil, Colombie, Nicaragua, Mexique. Présentement nous écrivons "Le mal développement". Il y a bien une croissance en Amérique latine, mais elle est réservée à une moitié au maximum de la population. Au Brésil, où la Banque mondiale établit une moyenne de \$1.250 par habitant, nous avons trouvé plus de misère dans certains coins du pays qu'en Tanzanie où le revenu est de \$250 par tête. Le millionnaire de Sao Paulo débalance cette moyenne.

Au moins en Afrique, les gens ont leur petite terre à cultiver, les classes dirigeantes ne leur laissent même pas cette petite terre en Amérique latine. Au Brésil, suite à la hausse du pétrole, la culture de la canne à sucre sera développée pour approvisionner en gaz les automobiles. Encore moins de nourriture pour les laissés-pour-compte..."

# Conseillers municipaux et conflits d'intérêt Plus vertueux que la femme de César

**Où commencent les conflits d'intérêt? Ces dernières années, législateurs, élus municipaux et citoyens ont cherché à baliser les avenues qu'emprunte l'administration municipale. Récemment, le maire de la ville de Gaspé, M. Lewis Fitzpatrick, soucieux d'obtenir des éclaircissements sur la conduite à adopter lors de certaines décisions du conseil de ville, s'est adressé à la Commission municipale du Québec. La démarche est d'autant plus intéressante qu'elle provient du maire d'une municipalité située loin des grands centres urbains, donc moins soumis à la "surveillance" des médias nationaux. Voici la réponse du juge Richard Beaulieu, président de la Commission municipale du Québec.**

par le juge  
Richard Beaulieu

(...) La loi sur les travaux municipaux édicte que le conseil municipal doit, pour ordonner des travaux de construction ou d'améliorations, adopter un règlement à cet effet.

La même loi prévoit deux exceptions à cette règle: les travaux peuvent être décrétés par simple résolution du conseil lorsqu'il s'agit de travaux de réparations ou d'entretien ou encore lorsqu'il s'agit de l'exécution de travaux de toute nature dont le coût est payé à même les fonds généraux.

A partir de cette décision du conseil

municipal qui refuserait d'obéir à un ordre donné par un conseiller municipal.

L'octroi des contrats pour fins de travaux municipaux, tout comme l'administration municipale en général, commande de la part des membres du conseil le respect d'une éthique à toute épreuve.

Depuis le mois de septembre 1980, les membres d'un conseil municipal sont tenus de faire une déclaration écrite de leurs intérêts dans des immeubles ou dans des compagnies. Cette mesure a pour but de faciliter les prises de décisions du conseil lorsqu'il s'agit d'établir si l'un de ses membres a un intérêt ou pas dans une question qui doit faire l'objet d'un vote comme il a pour effet de permettre aux électeurs de la municipalité de découvrir plus facilement les situations de conflits d'intérêt dans lesquels peuvent se placer les élus municipaux.

La notion de conflits d'intérêt n'est pas nouvelle, loin de là, et les tribunaux ont eu maintes fois l'occasion de se prononcer sur cette question.

Il y a d'une part ce qu'on pourrait appeler les conflits d'intérêts évidents qui peuvent naître soit d'un contrat procurant un avantage direct ou indirect à un membre du conseil, soit un emploi rémunéré, soit la responsabilité du conseil.

A titre d'exemple, un membre du conseil ne peut pas remplir la fonction rémunérée de gérant ou même de sim-

ple moniteur aux loisirs sans se rendre passible de disqualification.

Les tribunaux se sont montrés particulièrement sévères en matière d'intérêts dans les contrats et il suffit de consulter la jurisprudence citée en marge des articles de la loi sur les cités et villes ou de la loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales pour se faire une excellente idée de la question.

Par delà les conflits d'intérêt évidents, il y en a d'autres qui le sont peut-être un peu moins comme il y a d'autres situations qui ne constituent pas nécessairement des conflits d'intérêt mais qui sont susceptibles de placer un membre du conseil dans des situations délicates, voire impossibles; je fais allusion ici, plus précisément, à des situations où des liens de parenté sont en cause.

Les tribunaux ont déjà décidé qu'il y avait conflits d'intérêt lorsque la décision prise par un membre du conseil de concert avec les autres affectait directement le conjoint ou un enfant à charge.

Tout le monde connaît bien la maxime qu'on ne demande à personne d'être un héros, c'est pourquoi il ne serait pas raisonnable d'exiger une parfaite impartialité d'un membre du conseil prenant une décision concernant son frère ou son genre, à titre d'exemple. L'éthique exige alors que l'on applique le dicton qui veut qu'en droit public les

administrateurs soient plus vertueux que la femme de César.

Il faut inclure dans les conflits d'intérêt potentiels les relations même indirectes avec le conseil municipal, soit, par exemple, celles qui peuvent exister par le biais de l'Office municipal d'habitation.

La parenté entre membres d'un même conseil ne constitue pas un conflit d'intérêt mais il est bien sûr qu'elle peut donner naissance, plus souvent qu'autrement, à des situations particulièrement délicates.

Le fait d'être un militant actif tant du côté employeur qu'employé ne place personne en conflits d'intérêt à moins d'avoir à traiter directement avec des militants du groupe auquel on appartient ou auquel on s'est identifié. Cependant, comme le mandat confié par les électeurs est un mandat d'administration en général et non un mandat de négociation de convention collective, on ne saurait prétendre à un conflit d'intérêt pour l'absence de responsabilités et il faut, de façon évidente, être dans une situation où il est pratiquement impossible d'être impartial pour ne pas participer aux délibérations ou aux décisions.

L'administration publique se distingue intrinsèquement de l'entreprise privée et c'est pour ce motif parmi tant d'autres qu'elle doit se faire sur la place publique et avec le maximum de transparence. (...)



# Austérité

## Les associations de profs inquiètes

par J.-Claude RIVARD

Le gouvernement du Québec serait-il enclin à investir plus facilement l'argent de la collectivité dans l'or noir (l'industrie) que dans l'or gris (les cerveaux)?

La question est soulevée, aujourd'hui, par la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec, dans le cadre d'une conférence de presse, destinée à répondre à l'annonce de mesures d'austérité formulées, la semaine dernière, par le ministre de l'Éducation, Camille Laurin.

Alors que le gouvernement québécois ne semble pas hésiter à utiliser les fonds publics pour moderniser certaines entreprises de pâtes et papier ou pour offrir un soutien direct à l'emploi chez la Compagnie minière IOC, les mesures d'austérité dont a parlé le ministre inquiètent les gens de la FAPUQ.

"Serions-nous sur un territoire où l'or noir aurait pris plus d'importance pour notre mieux-être collectif que le développement, la mise en valeur de l'or gris (les cerveaux)? Serait-il possible que la seule vérité émanant des impératifs d'ordre matériel vienne du ministre des Finances?"

Telles sont quelques-unes des questions soulevées dans un document qui devait être transmis au

jour d'hui à la presse et dont LE SOLEIL a obtenu copies.

Selon la FAPUQ et sa présidente, Mme Marie-Andrée Bertrand, le discours du ministre Laurin présentant un plan d'ensemble sur l'avenir de l'enseignement universitaire au Québec était à la fois attendu et bienvenu. On y retrouve "une volonté claire de développer les institutions d'enseignement supérieur et de recherche au Québec".

Mais alors que les statistiques révèlent qu'il se trouve au Québec deux fois moins de diplômés universitaires qu'en Ontario, chez les 20-24 ans, le ministre se garde de parler de mesures incitatives propres à faciliter la reprise du temps perdu. Au contraire, il ne parle que de mesures restrictives.

Le ministre a parlé de gestion de l'austérité et de la nécessité pour les universités québécoises de se constituer en réseau. A ce sujet, la FAPUQ précise qu'il faudrait au préalable parler de rattrapage salarial et de "normalisation au niveau réseau", la majorité des professeurs de certaines universités touchant des traitements inférieurs à la moyenne.

Le ministre a aussi convié les universités à la concertation. La FAPUQ insiste pour affirmer que les représentants des universités, auprès

du ministre, ne devront pas être uniquement des administrateurs. Il y aura concertation véritable si les représentants de syndicats de professeurs, par exemple, y sont conviés.

Les professeurs d'universités réclament le droit d'être partenaires dans l'effort de coordination, au niveau du réseau, proposé par le ministre. Les étudiants devraient eux aussi en être partie prenante.

La FAPUQ rappelle, enfin, qu'en

dépit de l'inflation et de l'austérité, les États-Unis ont accru leurs dépenses dans l'enseignement supérieur, alors que le taux de fréquentation universitaire est deux fois plus élevé qu'au Québec.

"L'actuel ministre de l'Éducation sera-t-il plus sensible aux pressions de son collègue des Finances qu'à ses propres objectifs, si fermement et si souvent affirmés, de développement culturel?" interroge la FAPUQ en guise de conclusion.

## Mort d'un jeune travailleur à LG-2

MONTREAL (d'après CP) — La mort d'un jeune travailleur au chantier LG-2 à la Baie James aurait pu être évitée si le jeune homme avait été accompagné d'un ouvrier expérimenté, soutient le Syndicat des employés de métiers d'Hydro-Québec.

David Léveillé, un électricien d'appareillage, âgé de 23 ans, originaire de Notre-Dame-du-Portage à Rivière-du-Loup, est décédé hier, alors qu'il était à vérifier un appareil de climatisation. La victime, qui ne

possédait qu'un an d'expérience était accompagnée d'un stagiaire. Le coroner du district de Val-d'Or, M. Léonard Julien, doit tenir une enquête sur cette affaire.

Selon un porte-parole du syndicat, M. Jean-Claude Laniel, le climatiseur que devait vérifier le jeune Léveillé était situé à quatre mètres du sol. Pourtant, le responsable de la sécurité du syndicat qui a visité les lieux quelques instants après le drame, n'a trouvé ni échafaud, ni échelle permettant l'accès à ce climatiseur.

ENSOLEILLEZ  
VOS JOURNÉES...  
ABONNEZ-VOUS!  
647-3333

Première publication  
PRENEZ AVIS QUE Monsieur Lucien Tremblay, chauffeur de taxi, domicilié à Forestville, comté de Saguenay, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer le permis de véhicule-taxi émis par la dite commission sous le numéro de dossier Q-200344-001 A; M. Adé- lard Deschênes, du 161, de la rue Martel, à Forestville, comté de Saguenay, dans la catégorie région et dans la catégorie ordinaire ainsi que le véhicule, et ce pour effectuer le transport de passagers par véhicule-taxi dans la région de Forestville, comté de Saguenay.  
Le requérant demande également que la décision soit exécutée immédiatement après avoir été rendue, conformément aux dispositions de l'article 258.1 du règlement 2.  
Toute personne désirant s'opposer à la présente demande devra le faire dans les 5 jours de la 3e parution de cet avis.  
Me Jean-Pierre Dufour, procureur

Vous voulez faire vos abat-jour en **PAPIER DE RIZ?**

**SPECIAL DU MOIS GRATUIT**

A l'achat de votre matériel, vous obtiendrez jusqu'à 5 feuilles de papier de riz économique gratuitement. Nous vous enseignerons GRATUITEMENT comment les fabriquer.

**Matériel d'artiste RABAIS SPÉCIAL aux étudiants.**

**AUSSI: ARTISANAT ET ENCADREMENTS**

**PRIX DE GROS AUX MARCHANDS**

**Boutique le mieux pour vous**

290, de la Couronne Québec 522-4980

Découpez ce coupon et faites-en profiter vos amis.

# NOUVEAU!

Régulière et King size



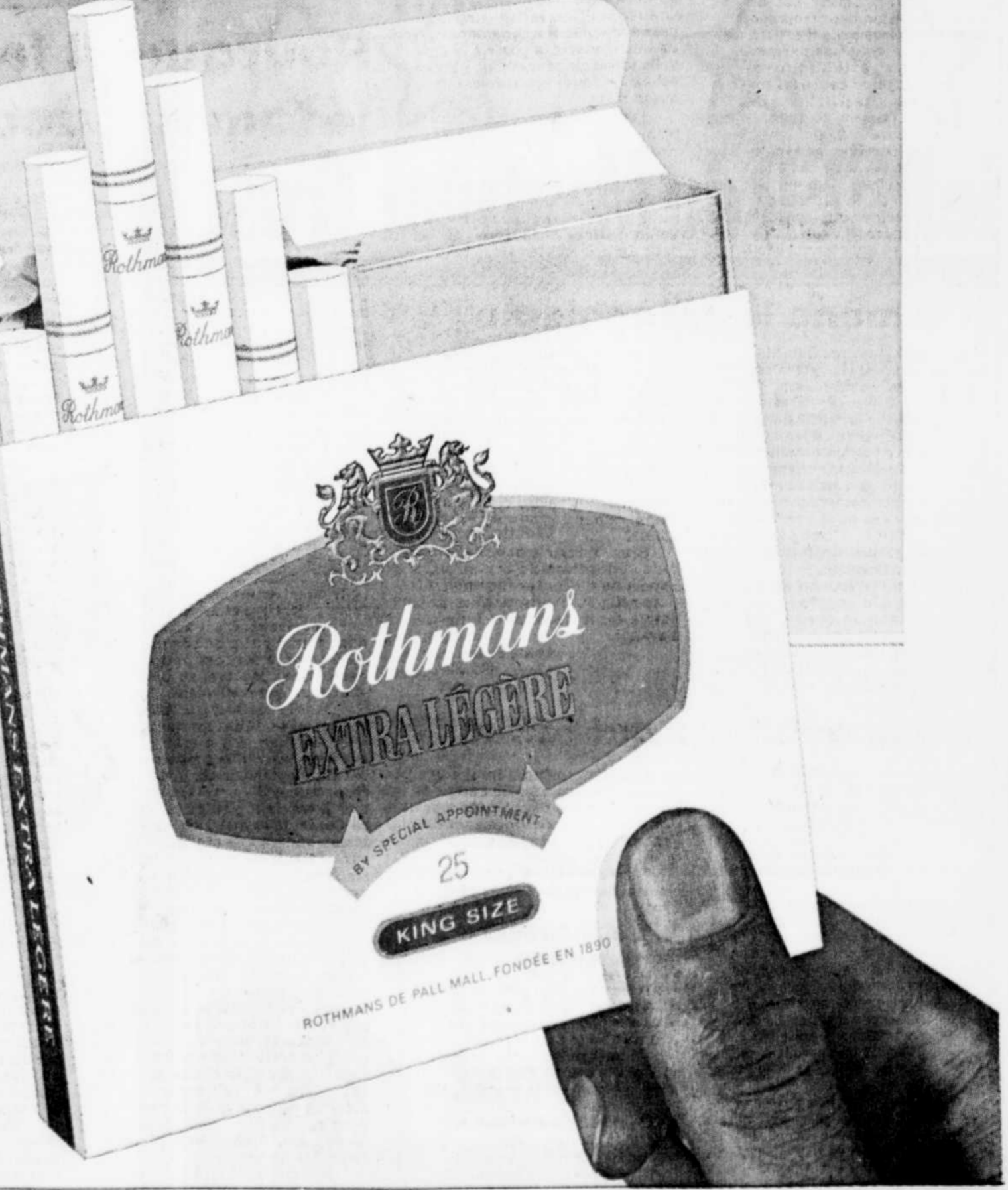
ROTHMANS DE PALL MALL  
MONDIALEMENT REPUTÉE DEPUIS 1890

# Rothmans EXTRA LÉGÈRE



La première cigarette extra légère dotée de la véritable saveur Rothmans.

*Rothmans:*  
première au monde pour sa qualité et son bon goût



# Une soirée excentrique



Guy Dubé au Carnaval

Après être passée de la neige à la pluie et de la pluie à la neige, Québec est devenue, hier, l'espace d'un soir, capitale du spectacle!

La soirée Carioca "coiffures et maquillages excentriques" s'est avérée tellement populaire que le Manège militaire de la Grande-Allée était plein à craquer et les organisateurs ont même dû refuser quelque 500 personnes à la porte.

Pour \$3, les personnes présentes en ont eu plein les yeux sans interruption pendant quatre heures, allant du corps nu aux vêtements les plus sophistiqués, même s'il ne s'agissait là que d'un concours de maquillage et de coiffure.

En tout, sur scène, environ 125 personnes. Quarante-neuf par-

ticipaient au concours et les autres faisaient partie de groupes ayant présenté des spectacles de chorégraphie hauts en couleurs.

Des 89 participants au concours, trois ou quatre étaient des hommes. J'ai vu Miss Soleil, Miss Parapluie, Miss Papillon, Miss Etoile, Miss Paonne, Miss Eve et ces messieurs de Goldfinger.

J'ai également pu admirer Arbre d'une nuit, Tigresse, La Divine, Arbre d'automne, Age tendre (celle-là, elle avait deux ans!), Agression, Amour de chat, Feu d'artifice, Paopillon, l'Égyptienne, Zébrille, Volage, Homme de l'Espace, Sans issue, et les autres.

La grande gagnante de la catégorie amateur est justement Sans issue, une sorte de clôture à poule qui faisait le tour de la tête de Line Bertrand, un mannequin de Charlesbourg.

Quant à la gagnante de la catégorie professionnelle, qui a elle aussi mérité un manteau de fourrure, il s'agit d'Aphrodite d'un soir (Nicole Prémont), un autre mannequin.

Certaines participantes s'étaient rendues à place du Manège à 7h, hier, où elles ont entrepris probablement le plus long maquillage de leur vie.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Les deux grandes gagnantes du concours: Line Bertrand (Sans issue), catégorie amateur, et Nicole Prémont (Aphrodite), catégorie professionnelle.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Miss Soleil, c'est Martine Tousignant, 26 ans, de Québec, qui travaille dans une agence de voyages.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

"La Divine" Lise, de Coiffure Internationale. Tout le monde jurait qu'elle avait un léotar, mais c'était de la peinture noire mat.

## Neuf caméras de Disney à Québec

Les productions Disney Inc., de Hollywood, en Californie, produisent depuis aujourd'hui un documentaire en "circlevision" sur Québec et son Carnaval.

La technique de Disney pour produire sur un écran de 360 degrés est aussi simple que sophistiquée: filmer avec neuf caméras à la fois!

Disney n'est pas le seul média étranger à venir s'installer dans la capitale de la neige (ou de la pluie!) cette semaine. Il y a un journaliste du deuxième plus grand quotidien japonais (l'an dernier, c'était une équipe complète de la télévision, c'est-à-dire 15 Japonais); il y a deux représentants de CBC

Vancouver, des journalistes de l'émission "World of People", une station de télévision de Washington, D.C.; des journalistes de la revue de villégiature internationale Pono Pressé, une équipe complète de CTV (Montréal); une équipe de Radio-Canada internationale; des journalistes d'Edmundston, N.-B.; des reporters de l'émission Sports Spectacular, au réseau CBS; et des journalistes français et allemands, comme à chaque année.

L'équipe de Disney insistera beaucoup sur le défilé de nuit et sur la course en canots.

### Place des Arts

Place des Arts regorge de créations artistiques de toutes sortes. On peut y admirer entre autres des œuvres de l'ébéniste-sculpteur Conrad Lapointe, de l'île d'Orléans, qui expose ses meubles aux voûtes des Jésuites, place Royale, 2 rue Saint-Pierre, à Québec.

tous les jours, jusqu'à la fin du Carnaval.

### Financement: ça va mieux

L'équipe de Pierrette Audy, présidente du comité de financement du Carnaval de Québec, respire mieux depuis hier: \$81,040 ramassés, comparativement à \$63,739 à pareille date l'an dernier. La campagne est cependant loin d'être terminée, a indiqué Mme Audy, précisant qu'un rappel téléphonique auprès des entreprises ayant déjà souscrit dans le passé, est effectué présentement par le comité.

### Relâchez-vous!

N'oubliez pas de rafraîchir la mémoire de votre patron et, si vous êtes votre propre "boss", parlez-en à votre femme: demain, à compter de midi, c'est le temps de relâcher, au Centre municipal des congrès (Hilton International de Québec). Dans le but d'inciter les

entreprises à libérer leurs employés, "La Relâche" remettra un reçu à tous ceux qui en feront la demande, sur-le-champ.

Les orchestres qui s'exécuteront de midi à 3h: les Décibels, les Beat Brass Band, les Tip Tops, Illusion, Contact et Odysée. Les spectacles seront donnés par "The Outlugs", le groupe "Carnivore" et le groupe "Christian Thomassin" (Elvis Presley). Des prix seront attribués à différentes heures. Le coût d'entrée est de \$5.

### Des chambres

Le comité de logement du Carnaval rappelle qu'il a besoin de chambres pour la fin de semaine. Communiquer au numéro 692-2471.

### Messe du Carnaval

Les duchesses et les membres du comité exécutif du Carnaval assisteront, dimanche, à 11h, à la messe du

Carnaval, en la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré. La cérémonie sera présidée par Mgr Louis-Albert Vachon, évêque auxiliaire de Québec.

### Descente aux flambeaux

La descente aux flambeaux qui devait avoir lieu hier soir, sur les pentes de ski du centre Le Relais, a été annulée. Elle a été reportée à ce soir. Si le temps ne le permet pas encore, la descente aura lieu demain soir, "et ainsi de suite", jusqu'à ce qu'il fasse assez froid, me racontait Jean Maheux, hier. Jean est le responsable des activités sportives au Carnaval.

### Bal Craven "A"

Le petit bal du Carnaval, commandité par la compagnie Craven "A" (l'entrée était absolument gratuite) a remporté un succès fou, avant-hier soir. Il fallait voir les Québécois carnavaler un mardi soir, quelques jours

avant la "grosse fin de semaine". Des milliers de carnavaliers ont en effet franchi les portes d'entrée du Centre municipal des congrès et de la fumée dans l'air, il y en avait.

### Calgary

C'est à 18h30, aujourd'hui, que doivent arriver les tapageurs représentants de la ville de Calgary au Carnaval de Québec. Y paraît que lorsque ce groupe de "fêteux" arrive dans un aéroport comme celui de Québec, c'est tout juste s'ils n'ont pas leurs cheveux avec eux: chapeaux de cowboy, whisky, vêtements western, bottes typiques, "y passent pas inaperçus". Le déjeuner western a lieu à compter de 8h, samedi, rue Sainte-Thérèse.

### Concours de photos

L'exposition de photographies du Carnaval (scènes d'hiver) bat son plein à la salle Nouvelle-France de place Royale (place des Arts). Les juges ont déjà arrêté leurs choix et les prix seront remis dimanche, à 15h30, au même endroit. Les juges sont Léo Tremblay, de Photo-Québec; Claire Dufour, photographe professionnelle; et André Paillé, animateur de radiotélévision. Le président du concours est Jules Rochon.

# Un régime cinq étoiles



## le REÉR du Montréal Trust

Le Régime enregistré d'épargne-retraite du Montréal Trust possède ces qualités qui en font un régime cinq étoiles.

- ★ **Placement avantageux**  
Vous vous bâtissez un revenu de retraite tout en reportant vos impôts. Si vous n'avez pas l'argent nécessaire, vous pouvez nous l'emprunter et profiter immédiatement de dégrèvements d'impôt. Autre avantage: vos versements peuvent être échelonnés et prélevés directement sur votre compte de banque.
- ★ **Frais minimes**  
Au Montréal Trust, les frais d'administration sont minimes, voire inexistant dans le cas des sections épargne garantie et certificat de placement garanti. Nous ne facturons aucuns frais d'inscription, de retrait (après 12 mois) ou de transfert, ni aucune commission d'agent.
- ★ **Gestion professionnelle**  
Cette caractéristique importante de notre REÉR se doit d'être soulignée parce qu'elle le met dans une classe à part. Chez nous, le régime est administré par des gestionnaires professionnels qui connaissent à fond le marché des valeurs mobilières et qui en suivent l'évolution de près afin de bien servir vos intérêts.
- ★ **Réputation solide**  
Quand vous participez au REÉR du Montréal Trust, vous pouvez avoir l'esprit tranquille. Parce que le nom Montréal Trust est gage de qualité et ce, depuis 1889. Toutes ces années au service du public nous ont mérité une réputation enviable, une réputation solide.
- ★ **Possibilité de placements très souples**  
Le REÉR du Montréal Trust comporte cinq sections: épargne garantie, certificat de placement garanti, hypothèques, revenu et actions. Chaque section possède des caractéristiques distinctes et, cette année, la Section certificat de placement garanti offre un avantage nouveau: le choix d'échéances (de 1 an à 5 ans). Vous pouvez placer vos épargnes dans n'importe quelle section ou répartir vos placements. Vous pouvez aussi transférer vos fonds d'une section à une autre, selon l'évolution de votre situation financière ou de la conjoncture économique.

Pour en savoir davantage sur le REÉR cinq étoiles, appelez-nous ou passez à nos bureaux sans tarder.

475, rue St-Amable  
Québec, Québec  
G1R 5E4  
529-8841

**Montréal Trust**  
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.



### Des tintements de cloche, des secrets dans les boîtes de palissandre.

Les habitants de l'Inde ont le sens inné de l'ornement. Prenons comme exemple ces cloches de laiton qui nous arrivent tout juste de Moradabad.

Ce sont des copies en laiton coulé de l'ancienne cloche du dîner anglaise; elles sont tellement exactes qu'elles racontent l'histoire d'une Inde qui se souvient de l'Empire britannique et d'une Angleterre qui subira toujours l'influence artistique exotique de son ancien dominion. Les proportions de ces cloches ont été découvertes il y a plusieurs siècles et leur résonnance est la meilleure possible. Il est agréable de les voir et de les entendre mais elles sont aussi fort utiles. Pourquoi ne pas ramener pour de bon la cloche du dîner et abandonner pour toujours cette habitude barbare qui consiste à hurler à tue-tête pour annoncer que le dîner est servi?

Quand à ces boîtes en palissandre aux doux reflets, y a-t-il un endroit plus joli pour conserver des brins de poésie ou des petits riens? Pour cacher des lettres d'amour ou des trombones? Pour protéger des anciennes photos, des lunettes et des montres avec lesquelles le chat aimerait bien s'amuser?

Les cloches de laiton sont offertes en quatre tailles et dimensions et ont des tonalités qui vont de l'aigu au très doux. Les boîtes de palissandre sont carrées, diagonales, ovales, hexagonales et octogonales. Certaines sont décorées de lisères ou de coins en laiton tandis que d'autres sont incrustées d'éléphants, de lions, de papillons, de raisins ou ornées d'autres motifs rappelant la flore et la faune de l'Inde.

Le voyage: De Moradabad, la capitale indienne du laiton, par camion jusqu'à Bombay, puis par navire-vapeur, le Président Roosevelt (V-82), jusqu'à Montréal pour distribution par voie terrestre dans tous nos magasins du Canada.

## IMPORT BAZAAR



Place Fleur de Lys - 524-5591  
550, boul. Hamel, Québec

Lun.-Mer. 9:30-5:30, Jeu.-Ven. 9-9, Sam. 9-5

### ville de SAINTEFOY

#### appels d'offres

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier de la Ville de Sainte-Foy, jusqu'à 15:00 heures, mercredi le 25 février 1981, pour la fourniture de vêtements pour les policiers selon les quantités et les descriptions apparaissant au bordereau de la soumission.

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes spéciales fournies à cet effet, et porter une souscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'Édifice Place de Ville, 1000, Route de l'Église, Sainte-Foy, en présence des intéressés.

Les formules de soumissions sont disponibles au bureau de la division de l'approvisionnement, 2<sup>ème</sup> étage, à l'adresse mentionnée ci-haut.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans la formule.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 9<sup>ème</sup> jour du mois de février 1981.

L'Assistant-Greffier de la Ville  
Jean-Pierre Morrow

Communications

# Ottawa et les provinces jouent à cache-cache

par Paul BENNETT

Les ministres fédéral et provinciaux des Communications continuent de se livrer à un jeu de cache-cache politique.

Pendant qu'à Québec débutait la conférence des ministres provinciaux des Communications, à Ottawa, le ministre fédéral, M. Francis Fox, annonçait la convocation d'une conférence fédérale-provinciale à Winnipeg, à la fin du printemps ou au début de l'été.

On sait que M. Fox ne participe pas à la conférence de Québec, qui devait à l'origine être une conférence fédérale-provinciale, tout

comme il avait refusé de participer à la conférence de Vancouver, en novembre.

M. Fox avait justifié son refus de venir à Québec en arguant que la rencontre présidée par le ministre des Communications du Québec, M. Clément Richard, était à la fois "prématurée" et "mal préparée".

Or, dans son communiqué émis mardi, juste à la veille de la conférence de Québec, non seulement M. Fox ne fait-il aucune allusion à la rencontre de ses homologues provinciaux à Québec, mais encore présente-t-il la prochaine conférence fédérale-provinciale de Winnipeg comme la suite logique de la der-

nière conférence fédérale-provinciale, tenue à Toronto en octobre 1979.

Turnant le fer dans la plaie, M. Fox dit espérer que la prochaine conférence de Winnipeg sera "productive" et donnera lieu à des résultats concrets, étant donné qu'elle aura été, elle, "planifiée longtemps d'avance".

**Richard**

Il a été impossible, hier, d'obtenir les réactions des participants à la conférence de Québec au geste de M. Fox mais, au début de la rencontre, l'hôte de la conférence, M.

Clément Richard, avait répondu pour ainsi dire par anticipation aux allégations d'Ottawa.

"Prématurée cette rencontre? a demandé M. Richard à ses collègues provinciaux. En réalité, le gouvernement fédéral est outré de voir se reconstituer le consensus interprovincial, incompatible avec sa vision centralisatrice du pays."

"Mal préparée cette rencontre? poursuivait M. Richard. Elle s'inscrit pourtant, explique-t-il, dans la foulée des six rencontres interprovinciales précédentes, des quatre conférences fédérales-provinciales, de la conférence quasi permanente des fonctionnaires sans parler des nom-

breuses rencontres des premiers ministres où le dossier des communications a été discuté."

Le ministre québécois a conclu son exposé en invitant ses ho-

mologues provinciaux à se battre sur le terrain du fait accompli, à développer des projets concrets de coopération et à convaincre leurs commettants de la valeur de leurs thèses.

## POUR VOYAGER CE PRINTEMPS, RÉSERVEZ MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ 40%\*

Par exemple, à partir de Québec:

Aller-retour	Aller-retour normal (deux fois le tarif simple)	Aller-retour Apex	Vous économisez
Winnipeg	190\$	114\$	76\$
Edmonton	266\$	159\$	107\$
Vancouver	328\$	196\$	132\$

\*Valable pour toute destination pourvu que le tarif simple normal, en coach, soit d'au moins 45\$.

Cette réduction s'applique aussi au supplément pour voiture-lits.

Jamais n'avons-nous offert autant! Vous économisez non seulement 40% sur le tarif aller-retour normal, mais aussi sur le supplément pour place réservée, en voiture superconfort comme en voiture-lits.

Le voyage de retour doit débuter avant le 14 mai.

Agissez rapidement, un nombre limité de places est offert au tarif Apex. Tout ce que vous devez faire pour profiter de ces tarifs, c'est de réserver et de payer votre billet au moins 30 jours avant le départ. (Vous devez prendre vos billets pas plus de 7 jours après la confirmation de vos réservations.)

Des frais de service devront être perçus pour le changement ou le remboursement d'un billet Apex. Pour obtenir tous les détails et pour faire vos réservations, communiquez avec votre agent de voyages ou VIA. Notre standard téléphonique est ouvert 24 heures par jour.



## TRAITEZ-VOUS BIEN; PRENEZ LE TRAIN.



LE CIRÉ FLUIDE

Coup d'éclat contre vent et bruine pour cet imper bonne humeur! Se promène libre et désinvolte ou... ceinture et sportif. Un vrai risque-tout dans son polyuréthane couleur de vanille! Col claudine sur épaule naturelle raglan, bavolet-illusion au dos. 160. \$

**brissot**

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, 1060 St-Jean.

**A. Cloutier** RADIO T.V. VOUS PRESENTE



**RCA**

26" ColorTrack  
Le Nichols

Meuble de style contemporain à base pivotante. Finition chêne fauve sur bois presse et pièces de chêne massif. Tube-image Super AccuFilter de 90". Haut-parleur ovale duocone de 6 po. (15,2 cm). Consommation moyenne d'énergie de 104 watts.

SPECIAL A. CLOUTIER  
**\$749**

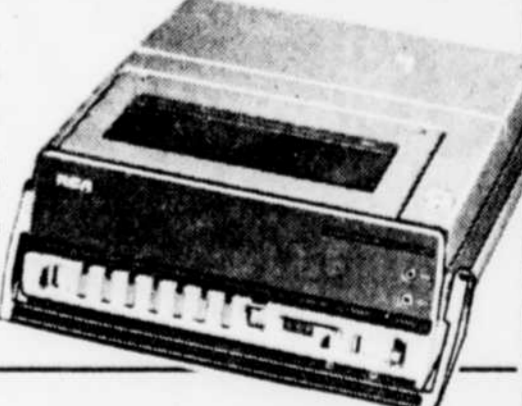


modèle GER 702  
GARANTIE COMPLETE DE 3 ANS  
pièces et main-d'oeuvre

VEP 150

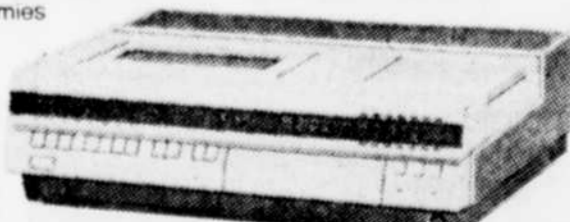
- 1- Pile incorporée, permet d'enregistrer à l'intérieur ou à l'extérieur, n'importe où. Jusqu'à 1 1/2 heure d'enregistrement.
- 2- Peut fonctionner à partir du système 12 volts de votre automobile.
- 3- Peut enregistrer à partir du courant domestique.

PRIX SPECIAL A. CLOUTIER



VET 200  
**SELECTA VISION**

Spécial Foire d'économies  
Encore 3 en main  
SPECIAL A. CLOUTIER  
**\$995**



LE VRAI SPECIALISTE DE LA COULEUR A QUEBEC

**A. Cloutier** RADIO T.V.

840, rue Myrand, Ste-Foy - 527-8123



justice

# Gravel condamné à 12 ans de prison

par Marcel COLLARD

Pierre Gravel, 23 ans, de Duberger, a été condamné à 12 ans de pénitencier, par suite du verdict d'un jury de neuf femmes et de trois hommes, qui l'avait reconnu coupable, le 9 avril 1980, de la mort de Mlle Louise Lebel, par homicide involontaire.

Le juge Gérard Boisvert, de la cour supérieure, chambre criminelle, a déclaré, hier matin, qu'il était exceptionnel qu'une sentence soit prononcée aussi longtemps après un verdict, mais qu'il était nécessaire que les médecins se penchent sur le cas de Pierre Gravel. Le juge a recommandé que le condamné soit détenu à l'institut Louis-Philippe-Pinel afin de bénéficier des soins psy-

chiatriques nécessités par son état mental. Gravel sera admissible à une libération lorsque le service des libérations conditionnelles le jugera opportun.

Le juge a rappelé que la victime avait été poignardée de 140 coups de ciseaux, de couteau et de broche à tricoter, mais que seul l'auteur de l'agression aurait pu décrire les circonstances et préciser un mobile. Les psychiatres ont émis l'hypothèse qu'il pouvait s'agir d'un acte d'aliénation mentale et un expert du ministère public a, selon le juge, conclu de façon trop hâtive à un crime sexuel.

Même si la notion de responsabilité diminuée n'existe pas dans le droit pénal canadien, le juge a in-

terprété ainsi les conclusions du jury puisque Gravel avait d'abord été accusé de meurtre sans préméditation. Le jury, a poursuivi le juge Boisvert, n'a pas souscrit entièrement aux témoignages des médecins de la défense et il a voulu exprimer une responsabilité diminuée, attribuable à un état mental.

Commentant les témoignages de médecins que M. André Cartier, procureur de la défense a soumis, au niveau de la sentence, le juge a rappelé qu'on ne saurait poser un diagnostic précis sans une observation de trois ou cinq ans, mais que la conduite de Gravel, condamné au préalable pour un autre geste of-

frant une similitude quant aux circonstances, dénote un comportement agressif et illogique.

Gravel, a précisé le juge, a fait preuve d'un comportement violent, en réaction de motifs disproportionnés. Comme les médecins parlent plus de détérioration mentale que de chances de guérison, ayant besoin d'un encadrement pouvant l'exempter de situations de stress, "je dois pour votre protection et celle de la société vous condamner à 12 ans de prison" a déclaré le juge, à l'adresse de Gravel qui demeura imperturbable, comme d'ailleurs il l'avait été durant toutes les étapes de son procès.

## Procès remis

Le procès de Gérard Doucet qui devait s'instruire devant la cour supérieure, en présence d'un jury, lundi prochain, sera remis à une autre date. Doucet, accusé du meurtre avec préméditation de Emilien Warren, le 24 décembre 1979, a fait part au juge Ivan Mignault, hier, de ses difficultés à trouver un avocat.

## LE REER SANS FRAIS

- Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucuns frais.
- Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.
- Option Epargne possible d'une révision trimestrielle.



■ Écrivez, téléphonez (à frais vus) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

■ Québec: 1135, Chemin Saint-Louis (418) 681-0277  
 Montréal: (514) 282-1880  
 Ottawa: (613) 238-6084

**Crédit Foncier**  
 FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

INSTITUTION INSCRITE  
 RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS  
 DU QUÉBEC

MEMBRE  
 SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS  
 DU CANADA

## Retour au travail des médecins à Chicoutimi

CHICOUTIMI (PC) — La grève des 136 médecins de l'Hôpital de Chicoutimi est terminée et un porte-parole des praticiens a déclaré que les cliniques externes et les blocs opératoires seraient rouverts aujourd'hui.

Ce règlement survient après que le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) eut autorisé l'achat d'un appareil d'angiographie générale au coût de \$700,000.

Une tranche de \$200,000 sera payée par le CRSSS, une autre de \$100,000 par l'Hôpital de Chicoutimi et une somme de \$400,000 sera déboursée par le gouvernement du Québec.

L'incertitude quant à un règlement de ce conflit, qui en était à sa dixième journée, a duré jusqu'à 16 heures, hier.

Aussitôt la décision du gouvernement connue, le Dr Yves Savard, président du Conseil des médecins omnipraticiens a demandé à ses confrères de rentrer au travail.

**RESTAURANT CAFE D'EUROPE**  
**CARNAVAL DU CRABE**  
 Tous les midis et soirs de cette semaine

- le crabe à la royale
- le crabe au court-bouillon (servi avec riz créole et salade panachée)
- le crabe au poivre vert
- Le tout \$9.95

27, Ste-Angèle, Québec  
 692-3835

**'aimer c'est'**

Faire augmenter le rythme cardiaque de votre entraîneur en publiant pour lui un billet tendre... avec nos petits mots doux lors de la St-Valentin le 14 février prochain.

RÉDIGEZ VOTRE MESSAGE, JOIGNEZ-Y VOTRE PAIEMENT\* ET EXPÉDIEZ À:

**LES P'TITS MOTS DOUX DU CLASSÉ**  
 C.P. 2382, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7P5

OU APPELEZ:  
**647-3311**  
 \*15¢ DU MOT, MINIMUM 3.00

**la relâche**

Le vendredi 13 février de midi à 3h du matin  
**AU CENTRE MUNICIPAL DES CONGRES DE QUEBEC**

Plusieurs spectacles et orchestres  
**EN VEDETTE The Outlaws**

LE GROUPE CARNIVORE ET ÉLVIS PRESLEY  
**ENTREE: \$5**

Nombreux prix de valeur dont les prix du patron et de l'employé

Billets en vente à l'entrée  
 Possibilité de se restaurer

Une production du Carnaval de Québec en collaboration avec

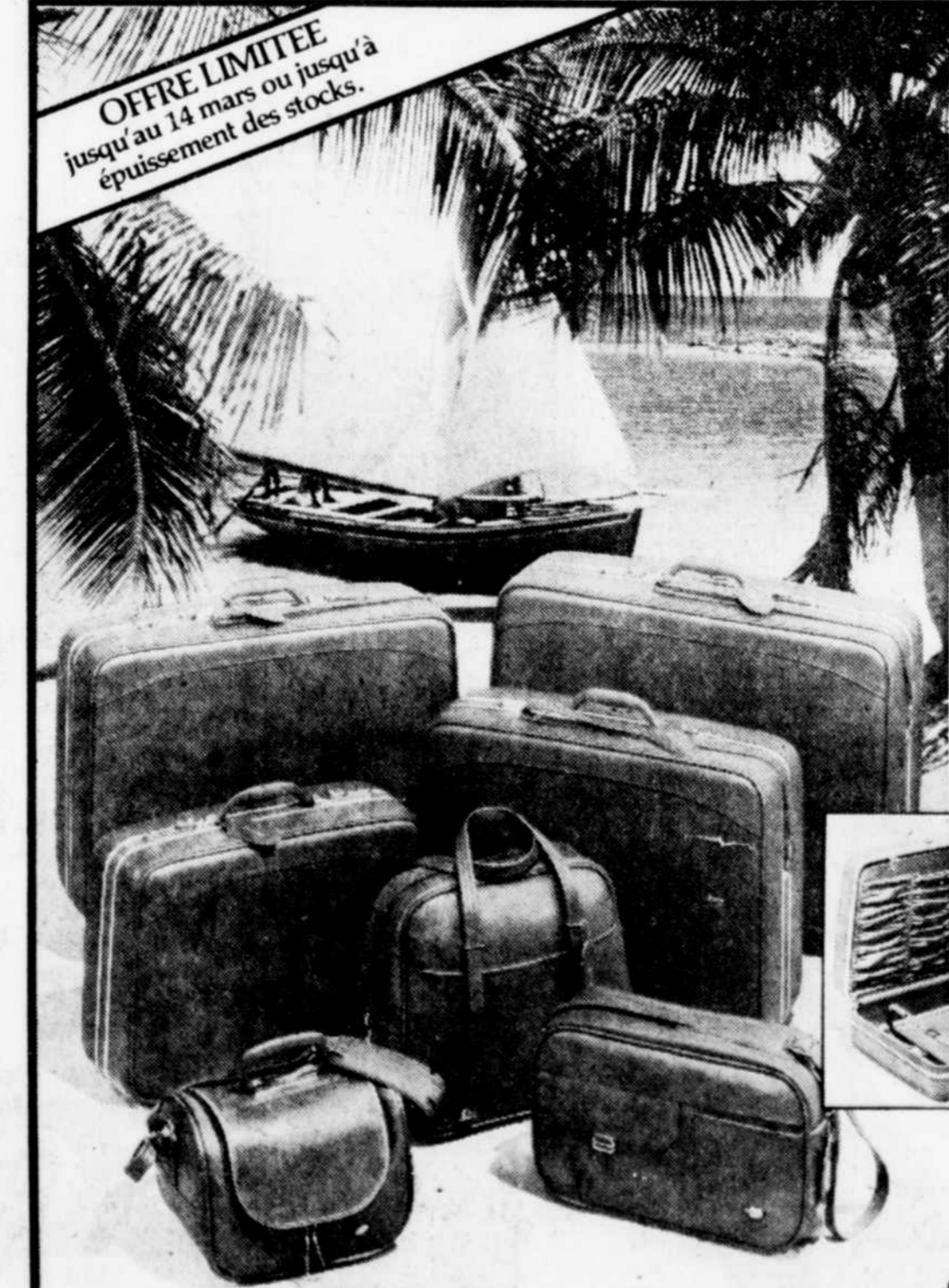
Hilton International Québec **CHRC 80**

**MOLSON VOUS EN SOUHAITE UNE JOYEUSE!**



Au Carnaval de Québec mettez vos tuques.

le Dry Gin **Beefeater**  
 si pur...si doux...si sec.



OFFRE LIMITEE jusqu'au 14 mars ou jusqu'à épuisement des stocks.

OFFRE EXCEPTIONNELLE DE LIQUIDATION JUSQU'À **50%** DE RABAIS

Sur la vaste sélection de modèle de la série Bonneville de Dionite. UNE OFFRE A NE PAS MANQUER. Par sa construction exclusive sur coquilles moulées ABS, ses côtés souples en vinyl expansé de haute qualité et ses serrures robustes. Chacun des morceaux de cette collection est accompagné de la garantie et du service FOURNIER.

ACCESSOIRES	PRIX REG.	PRIX VENTE FOURNIER	NON ILLUSTRÉ	PRIX REG.	PRIX VENTE FOURNIER
A. Sac de beauté	45.00	31.50	• 50" Sac d'avion pour couples sur roulettes	145.00	80.00
B. Fourre-tout de luxe	53.00	37.10	• 50" Sac à vêtement	65.00	40.00
C. Sac à bandoulière	40.00	28.00	Couleurs: Bleu, Tan Bourgogne		
<b>POUR DAMES</b>					
D. 20" Fin de semaine	100.00	70.00	<b>POUR HOMMES (non illustré)</b>		
E. 25" Pullman junior sur roulettes	130.00	91.00	• 20" Un complet	94.00	50.00
F. 27" Pullman sur roulettes	145.00	101.50	• 25" Trois complets	140.00	75.00
G. 30" Pullman jumbo sur roulettes	170.00	119.00	• 27" Quatre complets	150.00	75.00
Couleurs: Brun, Tan					

PLACE QUEBEC • PLACE FLEUR DE LYS  
 GALERIES CHAGNON, LEVIS  
**FOURNIER**  
 POUR VOS ARTICLES DE CUIR ET DE VOYAGES DE GRANDE DISTINCTION